



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COP Auvergne-Rhône-Alpes

Energie et déchets - Réunion 1 (R1)

14 mars 2024

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**

- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**

- Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
- Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**

- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**

- Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
- Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min

- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**

- Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
- 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
- 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
- Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Mot d'accueil



Ouverture de séance par :

Clémentine RENEVIER

Service Prévention des Risques Industriels, Climat, Air, Energie
DREAL

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Pourquoi se lancer dans des travaux de planification écologique ?

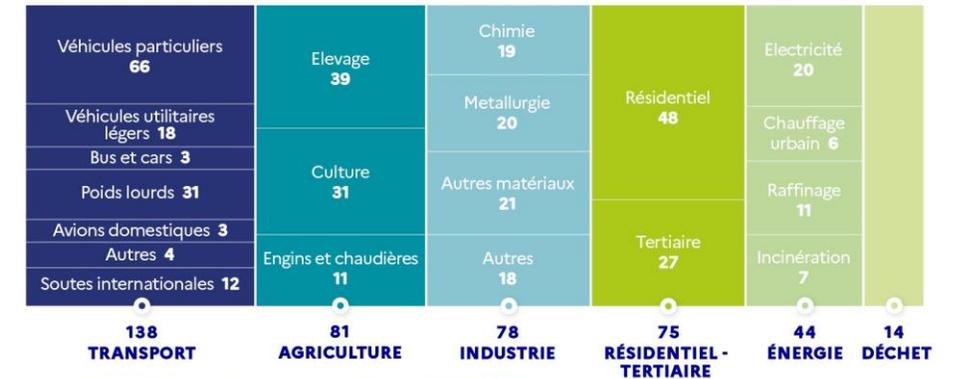
La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est l'une des clés de la transition écologique. Si les émissions brutes de la France ont été réduites de 20 % entre 1990 et 2019, nous devons aujourd'hui accélérer, et **réussir à faire davantage en 7 ans que ce que nous avons fait ces 33 dernières années**. L'objectif fixé est celui d'une **d'une accélération de la mise en œuvre de nos actions**.

Par ailleurs, la France s'engage également contre la perte de biodiversité notamment avec la **Stratégie nationale pour la biodiversité**. Malgré cela, la **perte de biodiversité se poursuit**, et le **constat de dégradation mondiale** de la biodiversité s'applique aussi en France.

Enfin, la gestion des ressources naturelles est vitale pour un avenir plus durable. Il est essentiel de préserver nos ressources car celles-ci contribuent à **limiter les effets du changement climatique**. Cela implique également de **réduire les pollutions et de protéger nos sols**. La planification écologique doit promouvoir une **utilisation durable de ces ressources**, en arrêtant l'exploitation excessive et en favorisant leur régénération.

Emissions de gaz à effet de serre (GES) en France par secteur d'activité

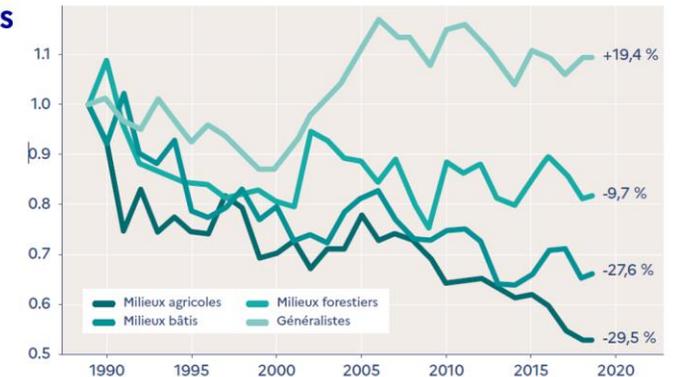
Chiffres de l'année 2021 en millions de tonnes équivalent CO₂



Source : CITEPA-SECTEN, baromètre mensuel – hors UTCATF

Les populations animales continuent à décliner

Évolution temporelle de l'abondance relative des populations d'oiseaux par groupe de spécialisation (STOC)



Sources : MNHN, OFB

Les travaux de planification écologique ont permis de construire un plan qui donne **de la visibilité à l'action pour 2030**



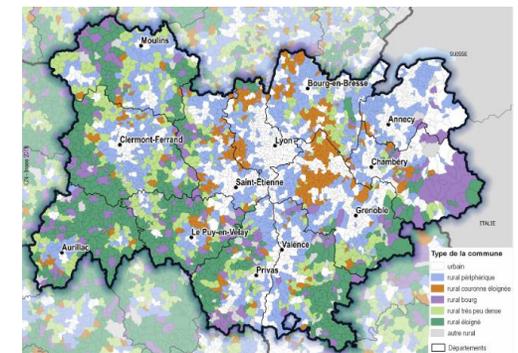
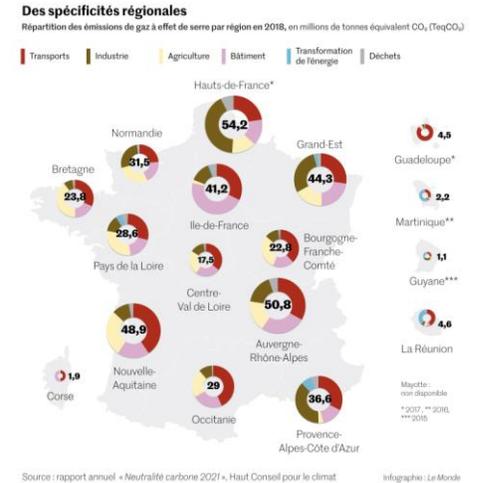
- **Un plan complet**, qui ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais apporte aussi les solutions pour **enrayer l'effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles** (eau, biomasse, foncier) et **s'adapter** au changement climatique
- **Un plan collectif**, qui associe l'État, les entreprises, les collectivités locales et qui tient compte de la réalité du quotidien et des spécificités de chaque territoire
- **Un plan cohérent avec notre stratégie de réindustrialisation et de souveraineté**, car il va permettre de créer des emplois, permettre de réduire nos dépendances aux énergies fossiles importées et d'implanter de nouvelles productions sur notre sol.
- **Un plan concret**, qui repose sur des leviers tangibles, permettant un choix éclairé des actions à déployer sur les territoires de la COP.

Les principaux enjeux de la territorialisation de la planification pour la région AURA

Un **enjeu d'harmonisation** des démarches à différentes échelles et d'intégration des spécificités de chaque territoire, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux ;

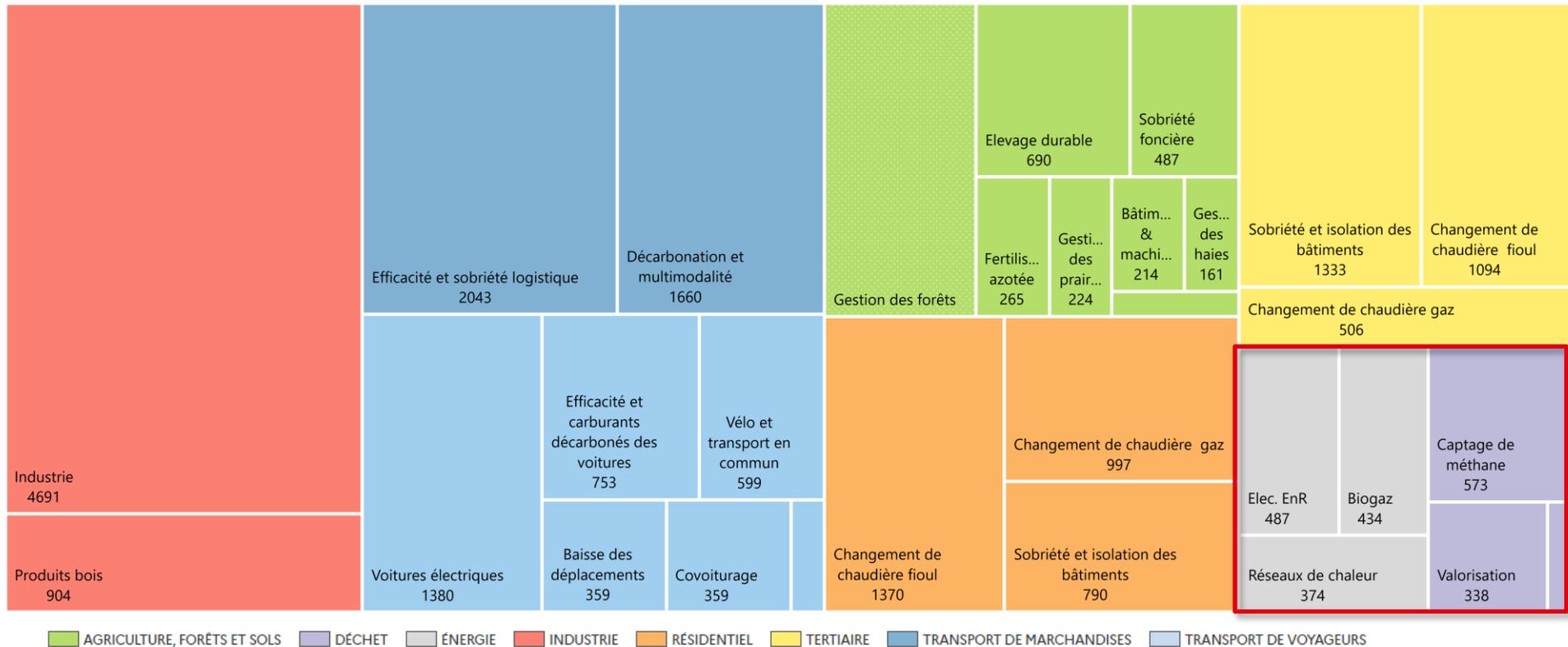
Un **enjeu d'appropriation** au niveau territorial de l'impact actuel spécifique à chaque territoire, de la nécessité de la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources ;

Un **enjeu de massification des actions à mettre en œuvre à court terme qui passe par la mobilisation et l'engagement** de l'ensemble des collectivités territoriales, mais aussi des entreprises et des citoyens, en vue d'un partage de l'effort équilibré.



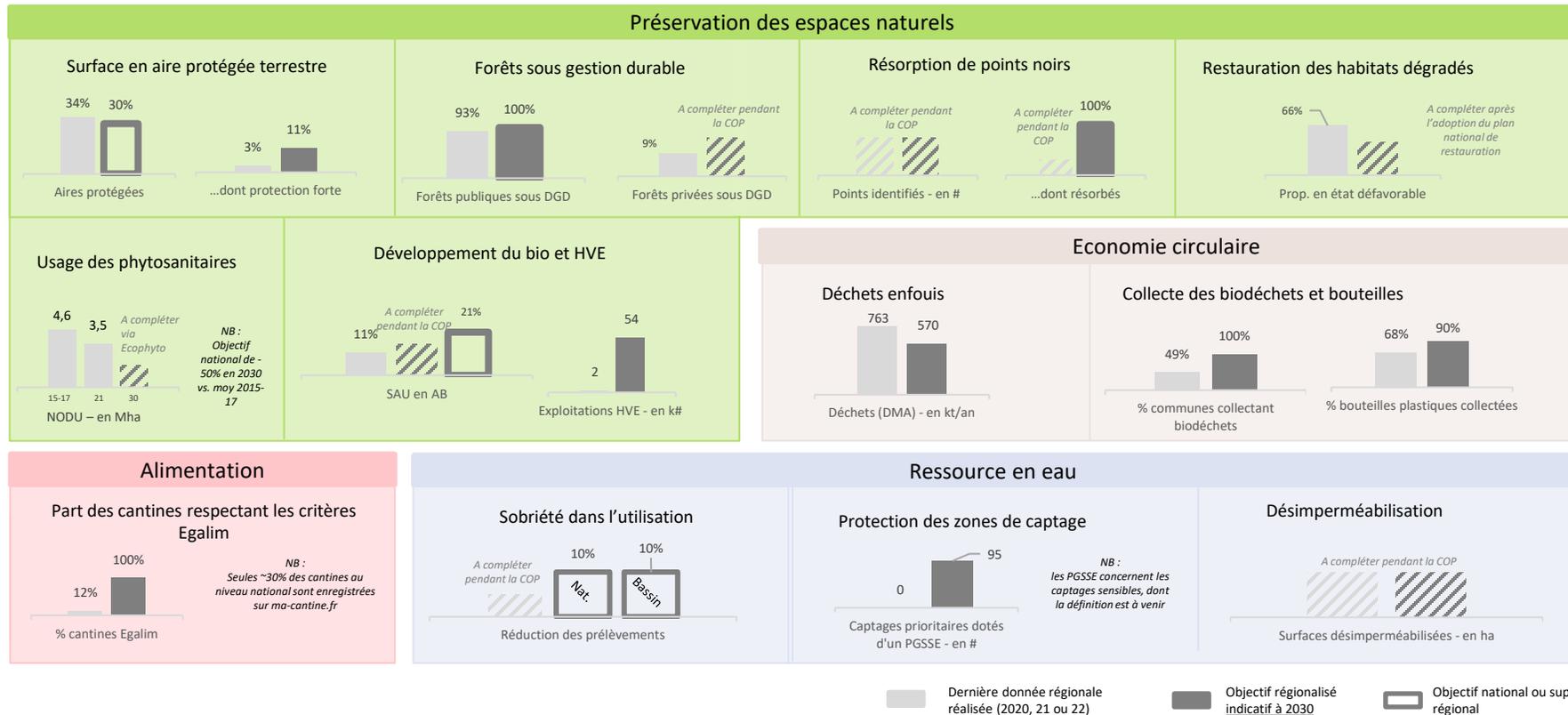
Panorama des leviers : pour poursuivre la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources en région AuRA

1 | Panorama des leviers de décarbonation par secteur



Panorama des leviers : pour poursuivre la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources en région AuRA

2 | Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



Le diagnostic porte sur les **43 leviers transverses** aux défis environnementaux des panoramas des leviers

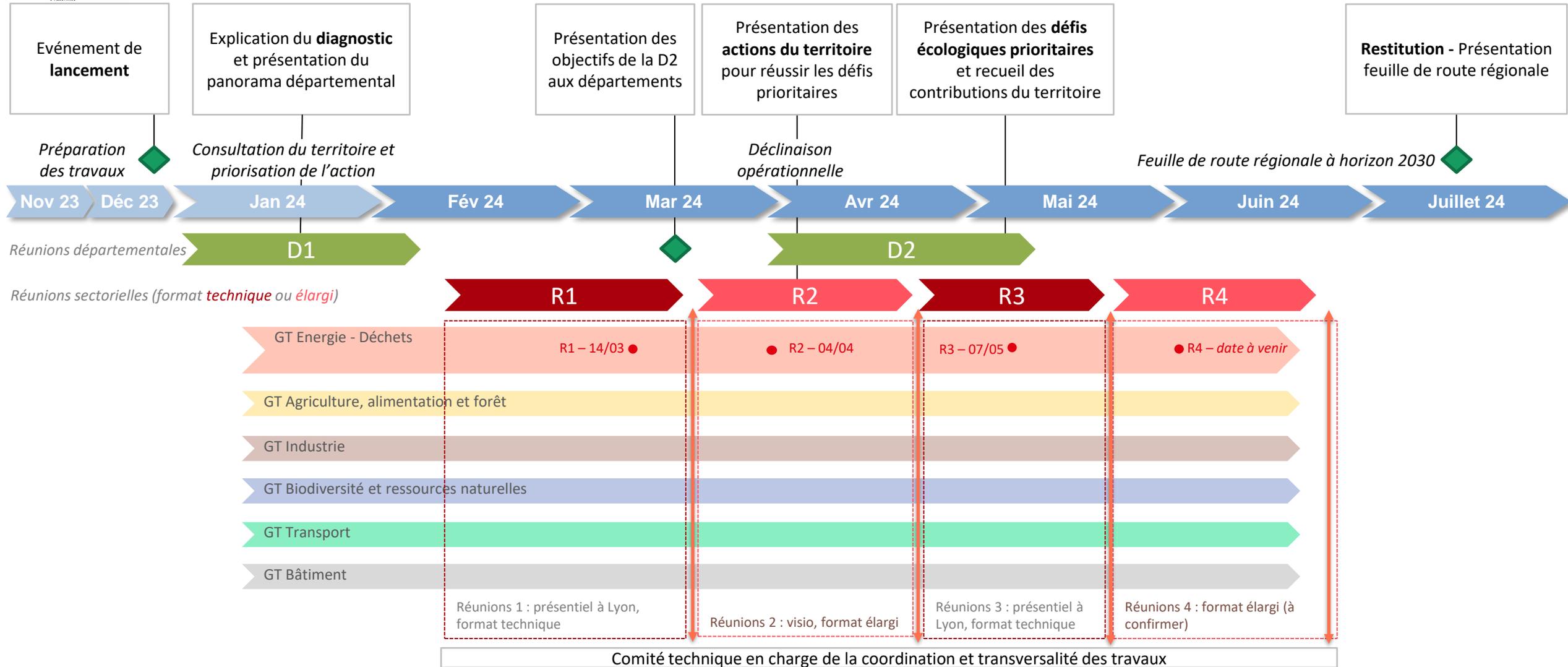
Panorama des leviers de **décarbonation**

Panorama des leviers de **biodiversité et ressources**

		Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Transport	Véhicules électriques	X		X		X
	Bus et cars décarbonés	X		X		X
	Réduction des déplacements	X				X
	Covoiturage	X				X
	Vélo et transport en commun	X				X
	Fret décarboné et multimodalité	X		X		X
	Efficacité et sobriété logistique	X				X
	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés	X		X		X
Bâtiments	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X				
	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X				
	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	X				
Energie	Electricité renouvelable	X	X	X		
	Biogaz	X	X	X		
	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X		
Industrie	Grands sites industriels	X	X	X	X	X
	Industrie diffuse	X		X	X	X
	Produits bois	X	X	X		
Déchets	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
	Valorisation matière des déchets	X		X		
	Prévention des déchets	X		X		
Agriculture et sols	Changements de pratiques de fertilisation azotée	X	X			X
	Elevage durable	X	X			X
	Gestion des forêts	X	X	X	X	
	Gestion des haies	X	X	X	X	
	Gestion des prairies	X	X	X	X	
	Pratiques stockantes	X	X		X	
	Sobriété foncière	X	X	X	X	
	Bâtiments & Machines agricoles	X				X
Espaces naturels	Points noirs prioritaires de continuité écologique		X			
	Surface en aire protégée		X		X	
	Forêts sous gestion durable	X	X	X	X	
	Restauration des habitats naturels		X		X	
	Réduction de l'usage des phytos		X	X		X
	Agriculture biologique et de HVE		X	X		X
Alimentation	Loi Egalim		X			X
Eau	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau			X	X	
	Protection des zones de captage d'eau		X	X	X	
	Désimperméabilisation des sols			X	X	
Déchets	Mise en décharge	X		X		X
	Taux de collecte	X		X		X

 Leviers et enjeux majeurs
 Leviers et enjeux associés

Rétroplanning des travaux en région Auvergne-Rhône-Alpes



Objectif de cette première réunion sectorielle

- 1.** Présenter des défis écologiques prioritaires pour les secteurs énergie et déchets
- 2.** Recueillir les avis et réactions des parties prenantes sur les défis
- 3.** Contribuer sur les actions à mettre en place pour atteindre les défis identifiés

Livrables attendus

1

Une vision commune et consolidée des défis pour les secteurs énergie et déchets

2

Une première proposition des actions à engager pour répondre à ces défis

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

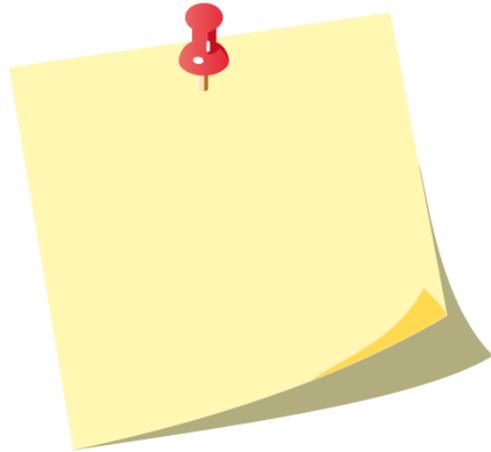
Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Tour de table



Vous avez 20 secondes pour nous partager oralement :

- **Votre organisation et votre fonction**
- **En 1 mot**, votre attente principale pour la COP en Auvergne-Rhône-Alpes

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Fiche de capitalisation

Nous vous partageons cette fiche à compléter de manière à capitaliser sur la présentation des enjeux et faciliter les travaux de réflexions en sous-groupes par la suite

Fiche de capitalisation

Ce que j'ai découvert avec cette présentation

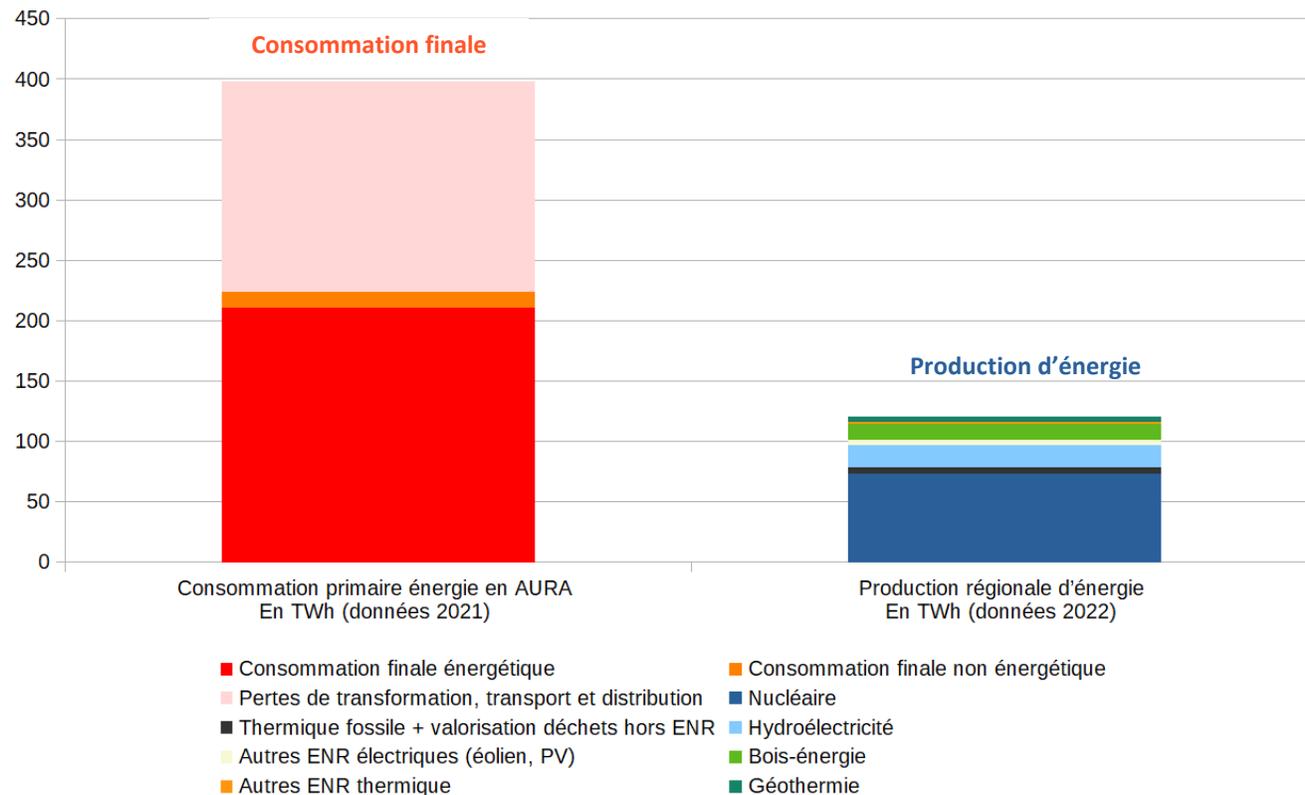
Ce qui me semble le plus important à retenir

Ce que cette présentation ne dit pas mais qu'il faut avoir en tête (éléments contextuels, facteurs clés de réussite...)

Mes premières idées quant aux actions qu'il faudrait engager de manière générale

Les actions et contributions que mon organisation pourrait porter pour répondre à ces enjeux

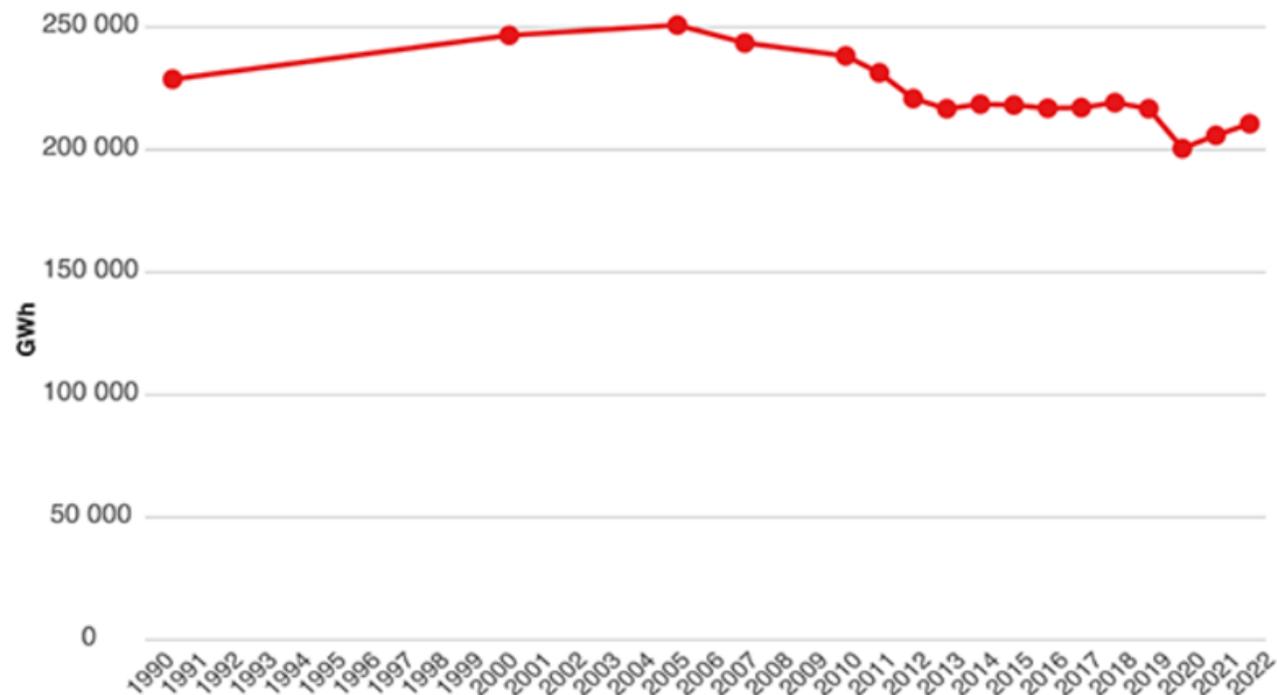
Une consommation d'énergie finale en région qui s'élève à presque 224 TWh en 2022 et importée à 46 %



Malgré des atouts considérables en matière de **production nucléaire et hydroélectrique**, la région est **loin d'être souveraine** sur le plan énergétique.

Une consommation énergétique en baisse de 16 % par rapport à 2005

Évolution de la consommation d'énergie finale entre 1990 et 2022 (GWh)



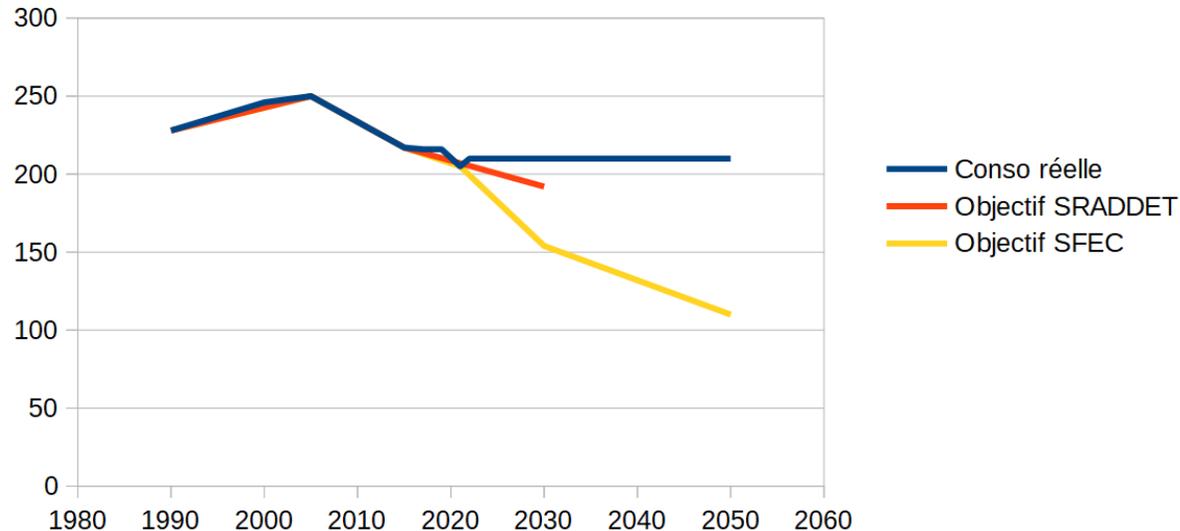
Notre consommation d'énergie finale est en **baisse depuis les années 2010**.

La baisse des consommations énergétiques est **particulièrement marquée dans le secteur industriel**.

Cette dynamique baissière reste à renforcer pour atteindre les objectifs régionaux



Consommation énergétique en AURA (en TWh) de 1990 à 2022 (objectifs 2030 et 2050)



→ **Objectif SRADDET 2030** = 192,5 TWh, soit une baisse supplémentaire de 9% des conso.énergétiques par rapport à aujourd’hui.

→ **Orientations SFEC 2030** = 154 TWh, soit une baisse supplémentaire de 25 % des consommations énergétiques par rapport à aujourd’hui.

→ **Orientations 2050 (PPE3)** = - 40 à 50 % de la consommation 2021 soit une conso. énergétique ramenée entre 100 et 120 TWh à cet horizon.



Points de repères sur les consommations énergétiques en région

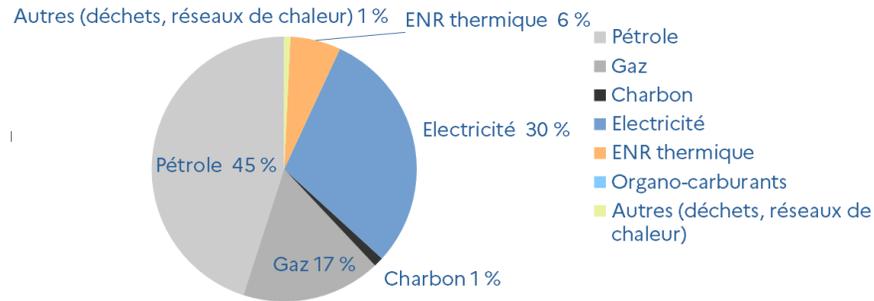
- La pandémie du COVID a conduit à une baisse de 8 % des consommations énergétiques (comparaison entre chiffres 2019 / 2020)
- L'effort de sobriété liée à la crise hivernale 2022 a représenté environ 12 % des consommations combinées d'électricité et de gaz à l'échelle française
- Mais après le COVID comme après la crise hivernale 2022, on observe un rebond des consommations énergétiques

L'enjeu est de **renforcer et d'inscrire dans la durée les efforts de sobriété et d'efficacité énergétique** afin d'atteindre les objectifs de **baisse des consommations** tout en **ré-industrialisant notre économie.**

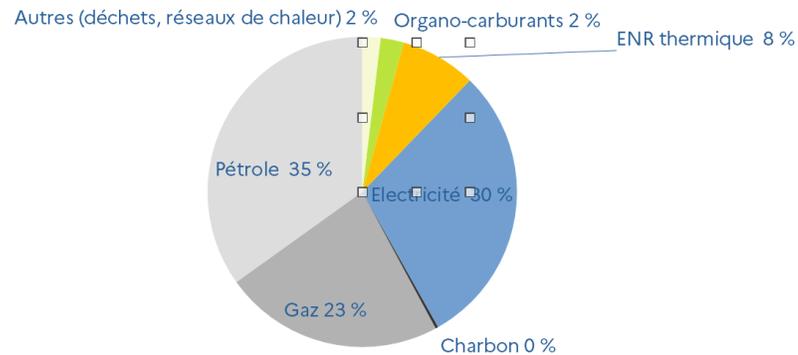
→ Enjeu transversal aux GT industrie, transport, bâtiment, agriculture et énergie

Une consommation énergétique fortement dépendante des énergies fossiles : 2/3 de l'énergie consommée en région vient des énergies fossiles

Part de la consommation finale par énergie en 1990



Part de la consommation finale par énergie en 2022 (AURA)



- Disparition quasi complète du charbon mais toujours une grande dépendance au gaz et au pétrole : 62 % en 1990 → 58 % en 2022
- Développement progressif des réseaux de chaleur, des organo-carburants et des ENR thermiques
- Une électrification faible sur cette période

Des efforts importants à fournir pour continuer à décarboner nos consommations énergétiques



Un état des lieux éloigné des objectifs SFEC :

- Orientations SFEC 2030 : 42 % d'énergie finale issue des fossiles à l'échelle France
- Orientations SFEC 2035 : 29 % d'énergie finale issue des fossiles à l'échelle France
- Orientations SFEC 2050 : Sortie des fossiles



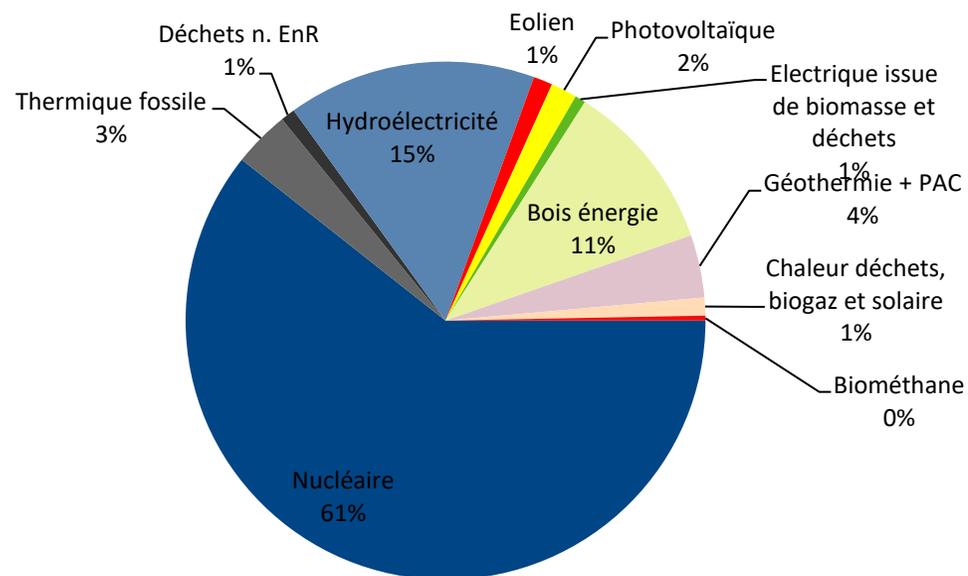
- La dépendance au gaz naturel relève surtout des secteurs « industrie » et « bâtiment » (chauffage).
- La dépendance au pétrole relève essentiellement du secteur des transports

La diminution de notre dépendance aux énergies fossiles implique des changements importants d'usages, notamment dans les secteurs « transports », « bâtiment » et « industrie » (sujets traités dans ces 3 GT COP)

Elle implique également un développement important d'énergies décarbonées (nucléaire, ENR thermique et électriques) et d'infrastructures nouvelles qui viendront soutenir l'électrification des usages ou l'utilisation de biogaz ou de dihydrogène décarboné. (GT COP énergie)

AURA : une région fortement productrice d'énergie (120 TWh en 2022) dont 84 % est constituée d'électricité décarbonée

Production d'énergie en AURA (120 MWh en 2022)



2 filières

2/3

Filières nucléaire et thermique
pour plus des deux tiers de la
production régionale
(78,5 TWh en 2022).

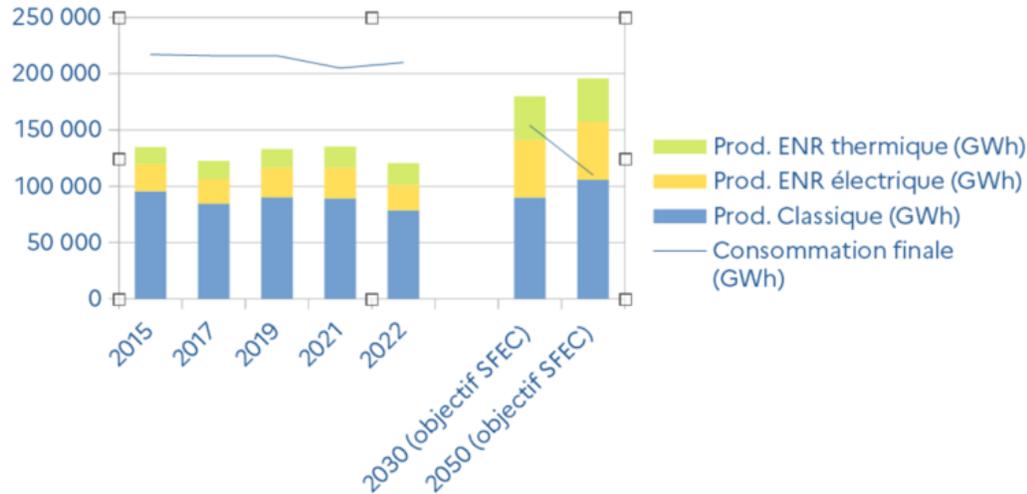
1/3

Filières renouvelables =
presque un tiers de la
production régionale
(42,2 TWh en 2022)

- Une **région « exportatrice d'électricité »** : la région produit 2 fois sa consommation d'électricité
- Cependant, une **production d'énergie sensible aux aléas**
Ex : baisse de 11 % de la production d'énergie en 2022 du fait de la maintenance des parcs nucléaires et de la chute de production hydroélectrique
- Et des **centrales nucléaires vieillissantes** : 40 ans d'âge en moyenne et la plupart ne seront plus en fonctionnement en 2050 (enjeu de renouvellement)

La part des ENR dans la production d'énergie aurhalpine progresse peu depuis 2015

Part des ENR dans la production énergétique régionale



Le poids du nucléaire et de l'hydroélectricité « historique » est prépondérant dans la production d'énergie régionale : **plus 80 % de l'énergie produite en région.**

Part EnR/Consommation d'énergie (2022 (e))

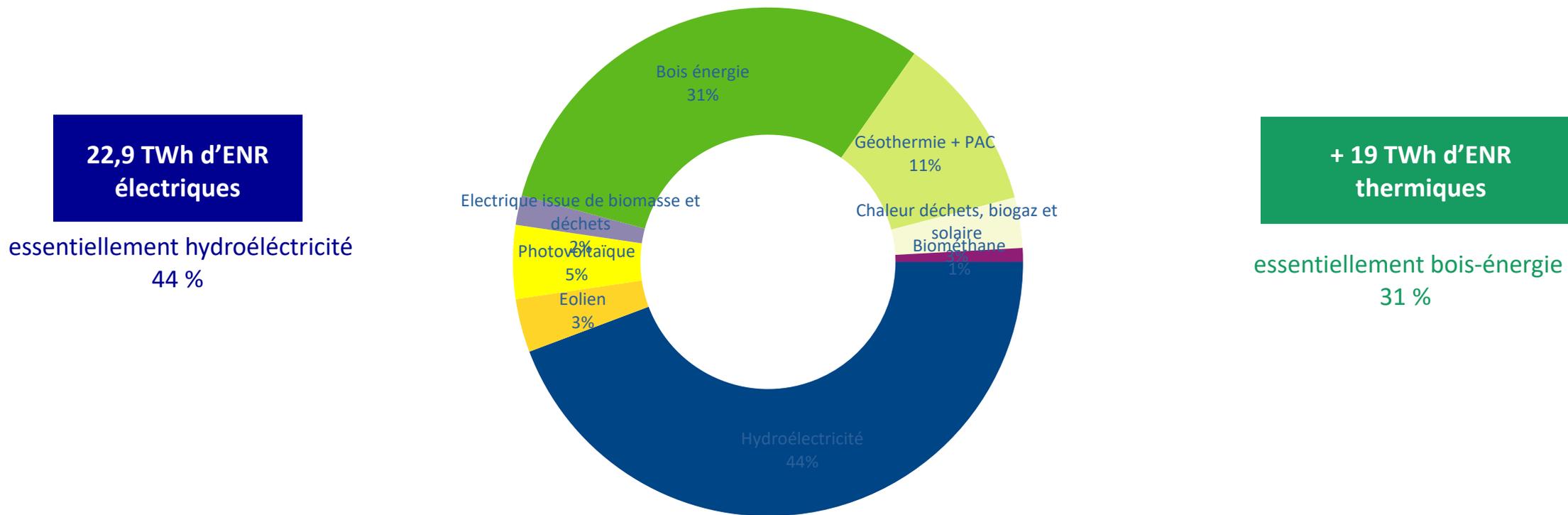
(e) = données estimées



La part des ENR en région représente **20,1 % de la consommation finale**, ce qui place la région dans la moyenne nationale (malgré le bénéfice lié à l'historique d'hydroélectricité)

La production d'ENR s'élève en 2022 à 42 TWh, avec deux filières dominantes

Structuration du mix renouvelable en AURA en 2022

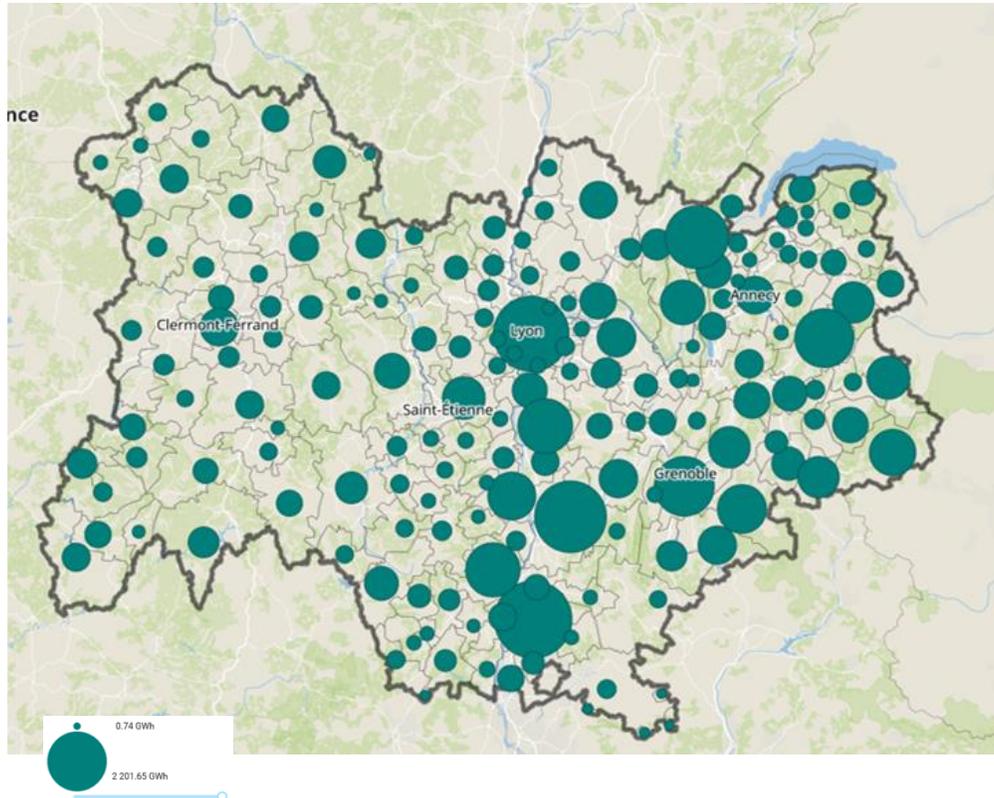


Hors hydro-électricité et bois-énergie, les autres ENR représentent seulement 25 % de l'énergie renouvelable produite en région (soit 10 TWh environ)

Une région qui doit amplifier le développement des énergies renouvelables



Production d'énergie en Auvergne-Rhône Alpes (2022)



- **Objectif SRADET 2030 :**
Augmenter de 54 % la production d'ENR par rapport à 2015 → **60 TWh d'ENR en 2030**
- **Orientations SFEC 2035 :**
Augmenter de 10 % l'électricité bas carbone produite et doubler la production de chaleur bas carbone d'ici 2035
Cela correspond approximativement à +55 % d'électricité renouvelable par rapport à aujourd'hui
- **Objectif SRADET 2050 :**
Augmenter de 100 % la production d'ENR par rapport à 2015 → **80 TWh d'ENR en 2050**
- **Orientations SFEC 2050 :**
+ 55 % d'électricité bas carbone en 2050 (⇒ nouveau nucléaire développé).

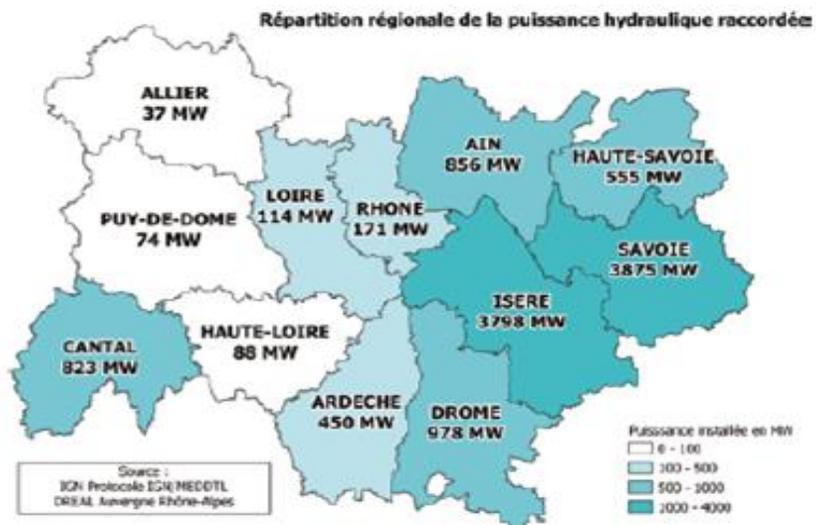


Un enjeu d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables au plus vite

Points de repères :

- Auvergne-Rhône-Alpes accuse déjà un **retard dans le déploiement des ENR** au regard des objectifs définis dans le SRADDET
 - Or, les objectifs régionaux seront certainement à rehausser pour répondre localement aux orientations SFEC et PPE 3 (à paraître en 2024) et satisfaire aux besoins de décarbonation des différents secteurs (bâtiment, transport, ...).
 - Le **relai des ENR** par la production liée à l'éolien « off shore » puis au renouvellement du parc nucléaire ne se fera que dans des **horizons de temps plus tardifs** (après 2030/2040).
 - L'enjeu est donc **d'accélérer dès maintenant le déploiement de l'ensemble des ENR** qu'elles soient électriques ou non.
 - De plus, les ENR thermiques et électriques sont **un atout pour l'économie des entreprises et des collectivités** : prix compétitif, stables, avec une visibilité dans la durée. Elles forment aussi un levier de développement d'emplois nouveaux dans les territoires.
 - Augmenter considérablement notre volume d'ENR est possible si l'on s'en réfère aux retours d'expérience d'autres pays européens
-

Zoom sur l'hydroélectricité : la filière ENR électrique « historique »

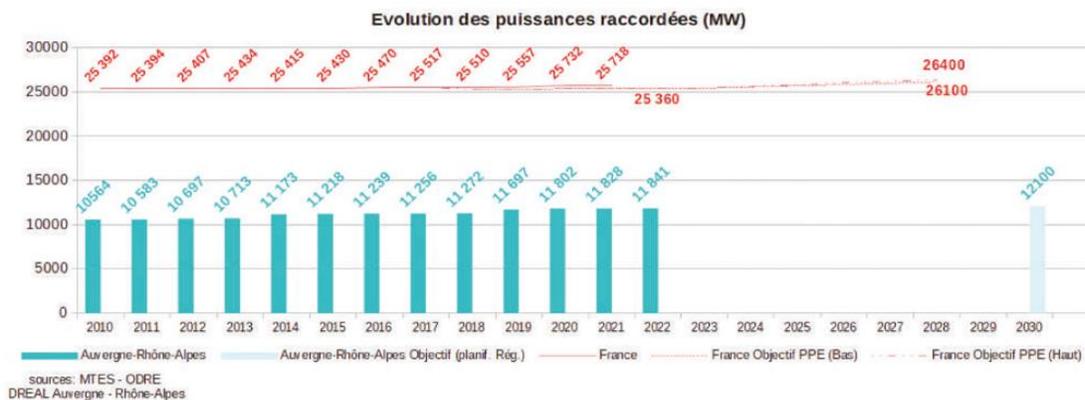


Les + :

- 1er parc d'hydraulique de France : 22,6 TWh produits en 2022 (714 installations, 11,8 GW de puissance installée)
- 98 % de l'objectif SRADDET atteint- 1er parc d'hydraulique de France : 22,6 TWh produits en 2022 (714 installations, 11,8 GW de puissance installée)
- 98 % de l'objectif SRADDET atteint

Les - :

- Potentiel résiduel réduit : marge de progression sur petite hydro, rénovation/optimisation éqpts existants
- Production sensible au chgt climatique

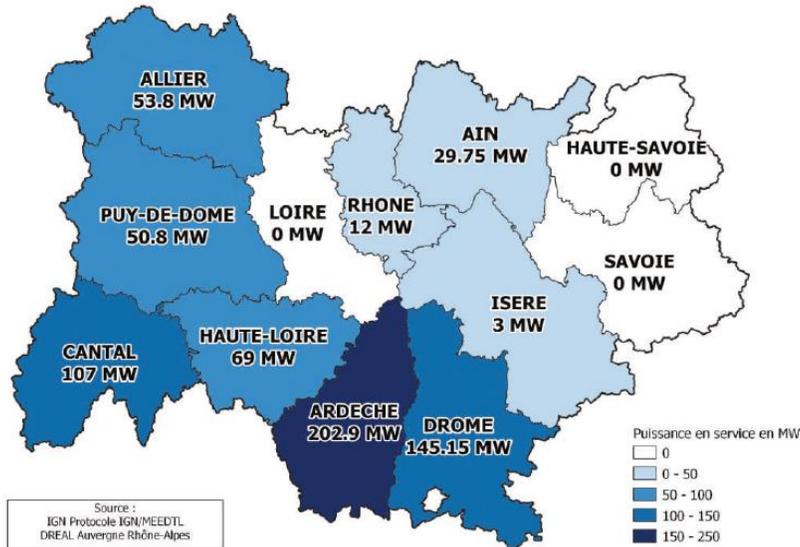


Enjeu de développement des STEP

- Flexibilité réseau via le stockage de l'électricité produite
- Accueil nouveau nucléaire

Zoom sur l'éolien : filière performante mais souffrant d'un défaut d'appropriation

Répartition régionale des puissances éolien en service en 2022



Les + :

- 685 MW en service en région en 2022
- Energie compétitive : 62€/MWh
- 3,7 emplois par MW installé
- Recyclable à 90 % - Bilan carbone ++
- Encadrement réglementaire fort pour limiter les impacts

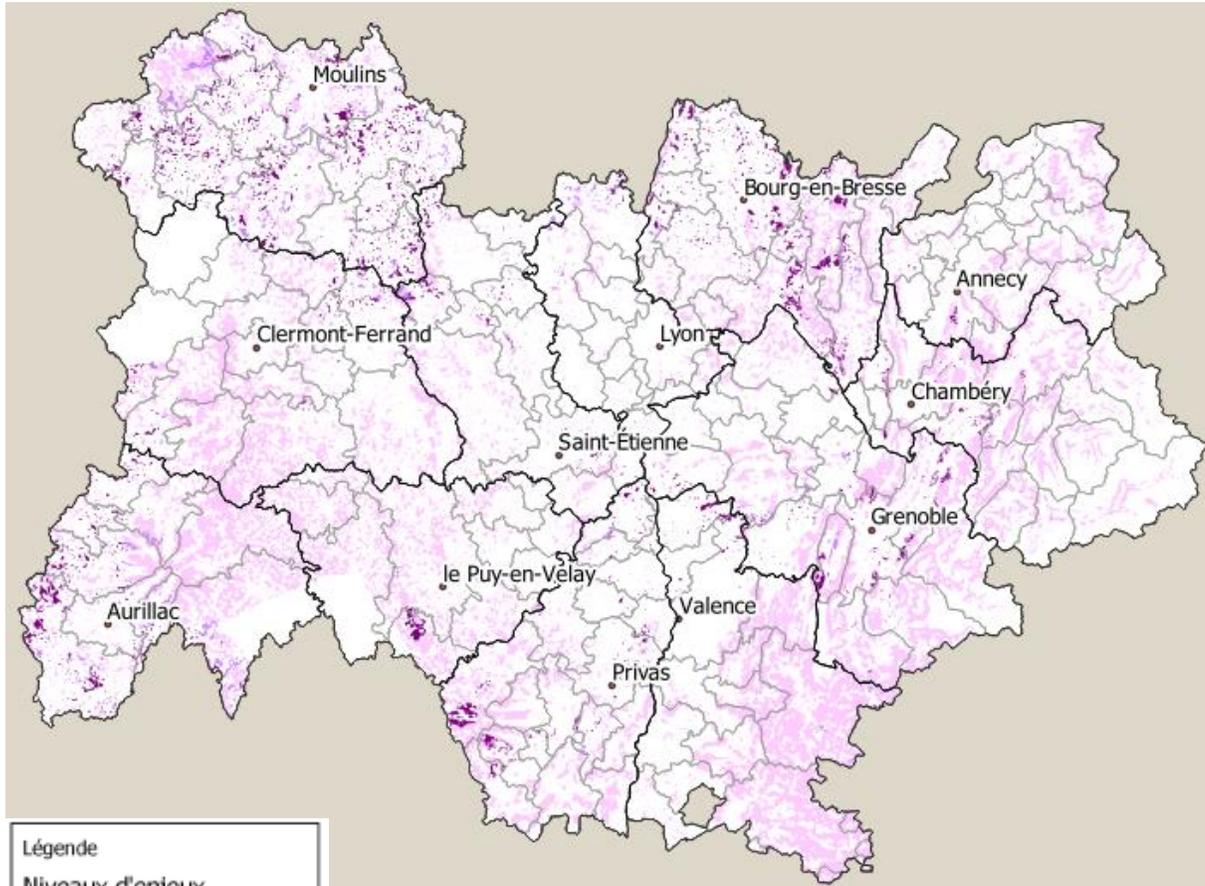
Les - :

- AURA = 10ème rang national
- Atteint à peine 30% de l'objectif SRADDET
- Pas de nouvelles installations en 2022
- Ses territoires pas toujours propices
- Défaut d'acceptabilité

Evolution des puissances éoliennes raccordées (MW)



Zoom sur l'éolien : filière performante mais souffrant d'un défaut d'appropriation



Zones + ou – favorables à l'éolien

- En service 2022 = 685 MW
- Objectifs SRADDET 2030 = 2500 MW
- Orientations SFEC 2030 = 2 800 MW



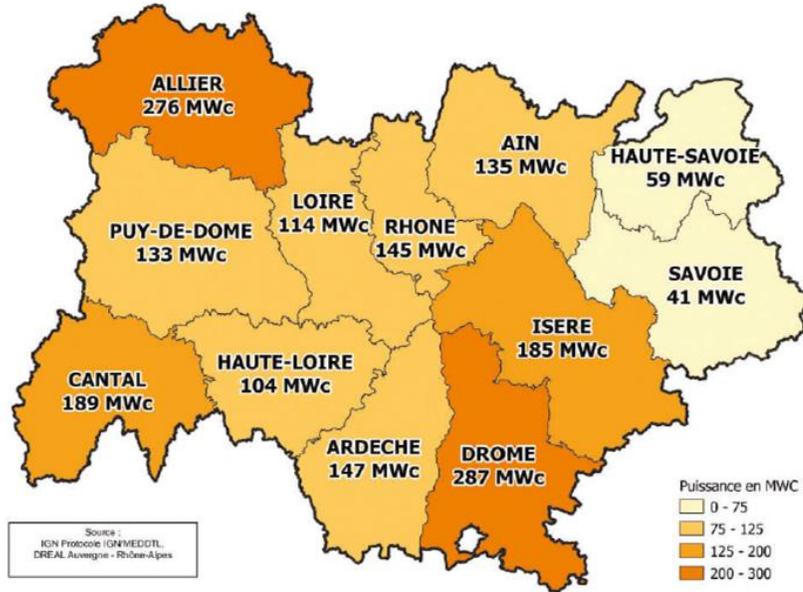
Une région où les zones favorables sont bien identifiées et représentent à peine 2,8 % de la superficie régionale

- Développer l'acceptabilité des éoliennes dans les zones favorables
- Accompagner des projets ayant peu d'impacts

Ex. conseil à l'émergence : signaler les enjeux à l'amont des projets

Zoom sur le photovoltaïque : une filière en plein essor

Répartition régionale de la puissance PV installée (MWc) en 2022



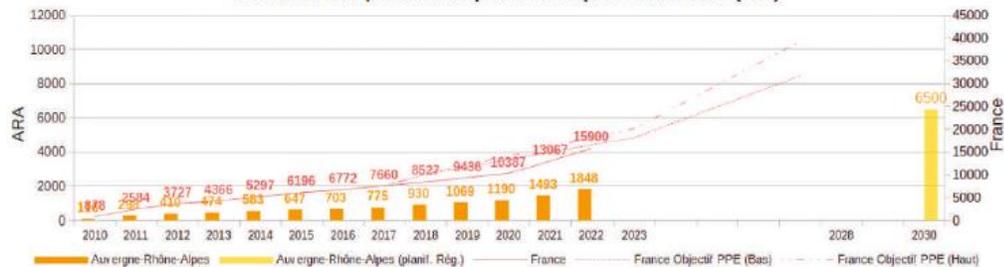
Les + :

- 1 848 MW en service en 2022 = 2,1 TWh
- 4ème rang au niveau national
- + de 100 000 installations
- Solarisation poussée par les obligations réglementaires : PK, toitures
- Bilan carbone satisfaisant 44gCO₂/kWh
- Coût compétitif
- Facteur de charge en progression
- 2500 emplois en AURA – 201 M€ de valeur ajoutée en région

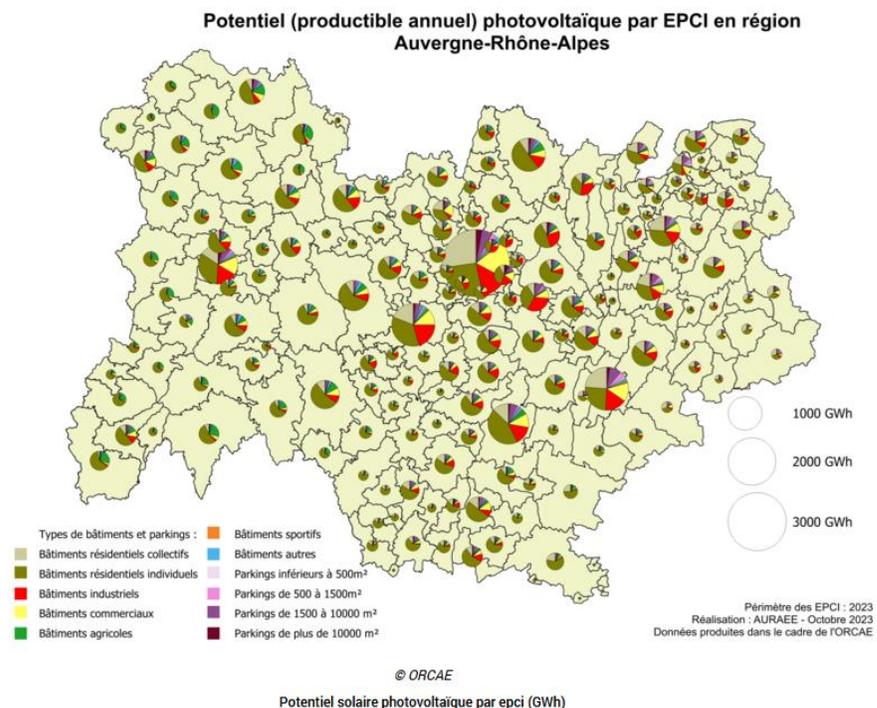
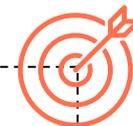
Les - :

- 28 % d'atteinte des objectifs SRADDET
- Dynamisme de raccordement en deçà des régions voisines (7^{ème} rang national)
- Problématique d'acceptabilité du PV au sol en particulier (mais également en toiture parfois)

Evolution des puissances photovoltaïques raccordées (MW)



Accompagner les différentes filières PV : toitures, parking , friches, sol, agri PV



Potentiel PV sur toitures ou parking

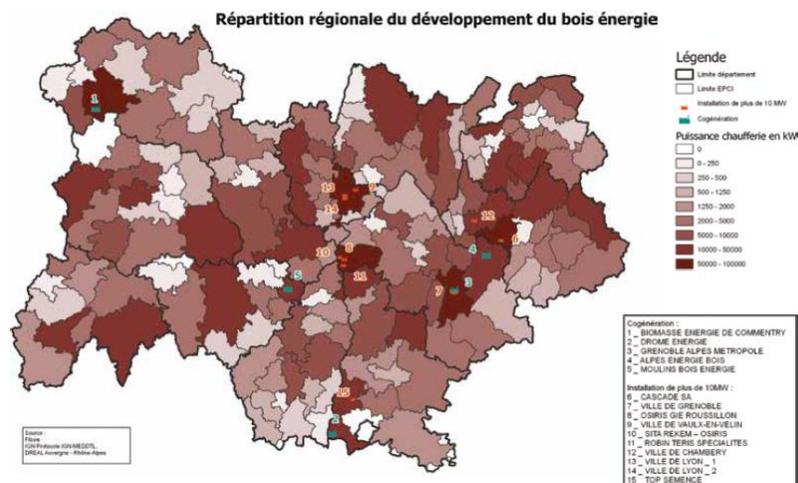
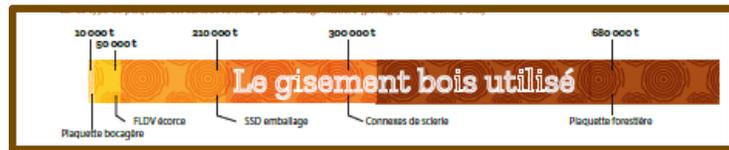
- Réalisé 2022 = 1 848 MWc
- Objectifs SRADDET 2030 = 6 500 MWc
- Orientations SFEC 2030 = 10 000 MWc

Encore du potentiel notamment sur les zones artificialisées avec obligations de solarisation : PK, toiture

- Des perspectives à explorer en agri-PV
- Des perspectives en auto-consommation individuelle ou collective

Considérer aussi les projets au sol qui peuvent être portés localement et dont les capacités de production sont importantes à bas coûts.

Zoom sur le bois énergie : la filière ENR chaleur « historique »



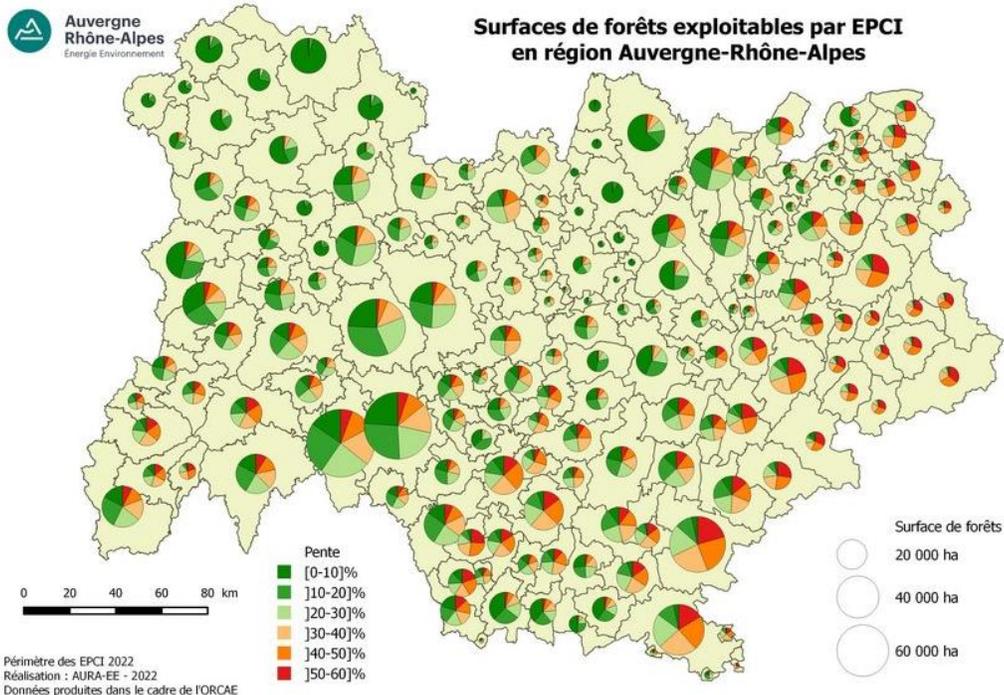
Les + :

- Première source ENR en France
- AURA au deuxième rang national = 12 TWh dont 7,6 TWh valorisés sous forme de chaleur
- 1 776 chaufferies
- Essentiellement chaleur pour le secteur résidentiel
- 89 M € de chiffre d'affaire pour le bois décheté

Les - :

- Mobilisation de la ressource dans des conditions de compétitivité
- Impacts sur la qualité de l'air à maîtriser
 - ⇒ sur les territoires à enjeu qualité de l'air, les fonds air bois ont engendré 16 000 remplacements d'appareils de chauffage non performants, source majoritaire de particules fines
- Bilan carbone à vérifier en lien avec changement climatique

Zoom sur le bois énergie : la filière ENR chaleur « historique »



© ORCAE

Surfaces de forêts exploitables par epci

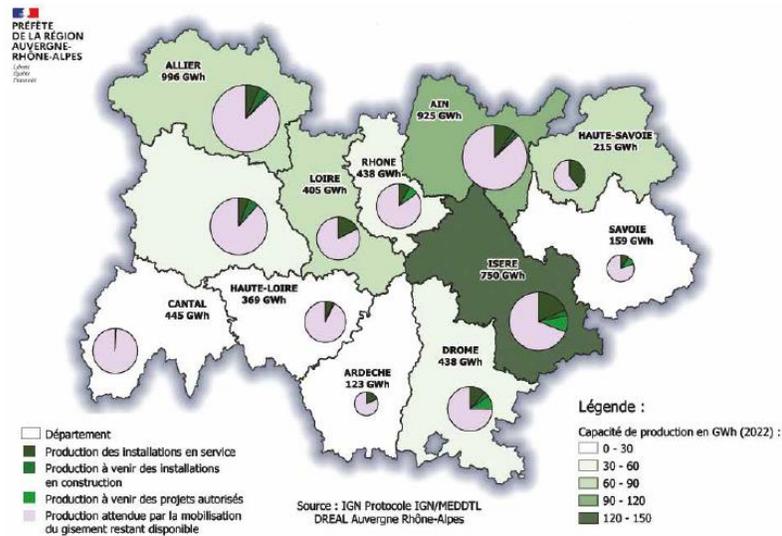
- Réalisé 2022 = 12 TWh dont 7,6 TWh valorisés sous forme de chaleur
- Objectifs SRADDET 2035 = 18 TWh dont 12 TWh de chaleur
- Orientations SFEC 2030 = bouclage ?

- Perspectives SRB 1 : produire 2,5 M de tonnes de combustibles supplémentaires à l'horizon 2035 :
 - Plaquettes forestières
 - Plaquettes de connexes de scieries
- Révision SRB 2 :
 - Capacité à mobiliser la ressource ? impact du CC ?
- Bilan carbone (cf. GT agriculture/forêt)
 - Conflit d'usage sur la ressource (cf. GT industrie / produits bois)
 - Impact du bois énergie sur la qualité de l'air ?

Zoom sur la production de biogaz : une filière avec un développement relativement récent

Potentiel de production des méthaniseurs par département en 2022

Installations en service et en projet en 2022
et part correspondant à l'atteinte des objectifs du SRB

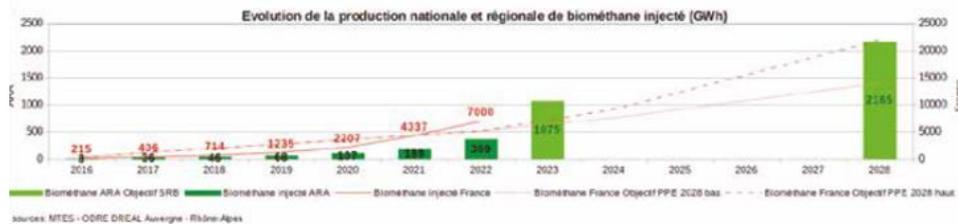


Les + :

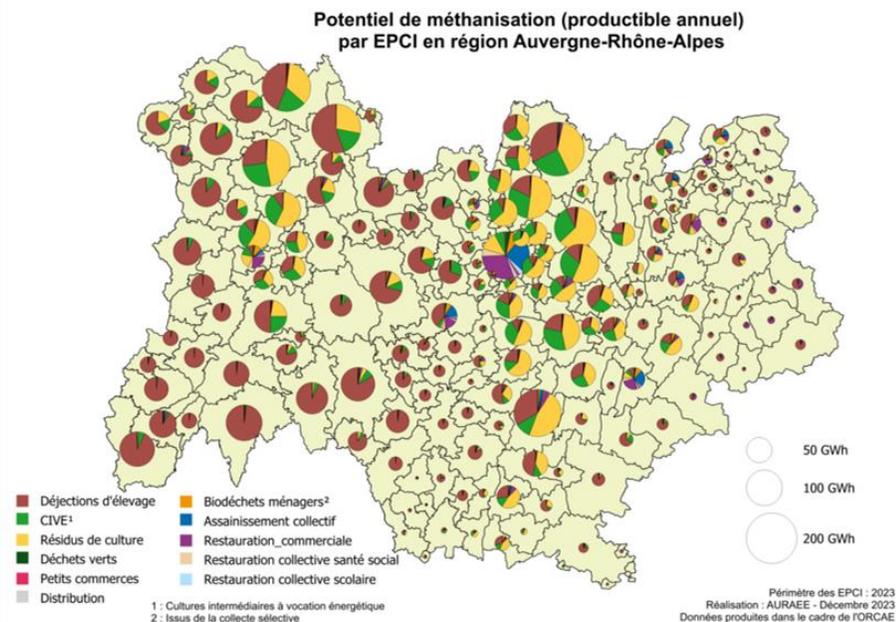
- 470 GWh produits en 2022 : 100 GWh élec. 370 GWh biométhane
- 124 installations
- AURA détient environ 10 % du gisement méthanisable national
- Bonne dynamique régionale malgré hétérogénéité interdépartementale

Les - :

- Mobilisation des ressources difficile : mobilisation de 6 % du potentiel
- Compétitivité à renforcer
- Défaut d'appropriation locale



Zoom sur la production de biogaz : une filière avec un développement relativement récent

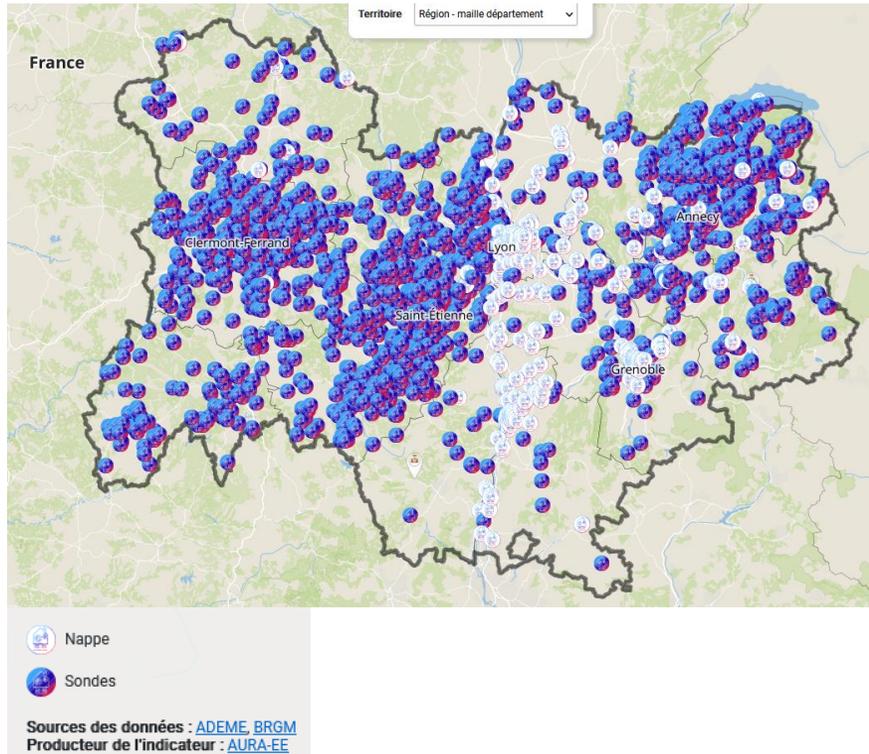


- Réalisé 2022 = 470 GWh dont 370 en injection
- Objectifs SRADDET 2035 = 5 800 GWh dont 3 700 GWh en injection
- Orientations SFEC 2030 = ?

Révision SRB 2 :

- Capacité à mobiliser ? impact du CC ? (cf GT agriculture)
- Conflit d'usage sur la ressource (souveraineté alimentaire \Rightarrow cf GT agriculture) ?
- Enjeu de qualité de l'air ?

Zoom sur la géothermie



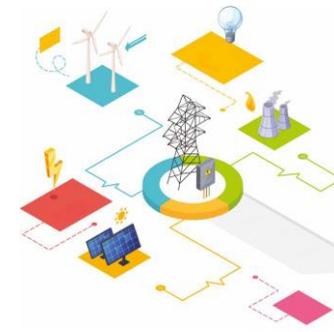
- Réalisé 2022 = 569 GWh
- Objectifs SRADDET 2030 = 600 GWh ?
- Orientations SFEC 2030 = ?

Les + :

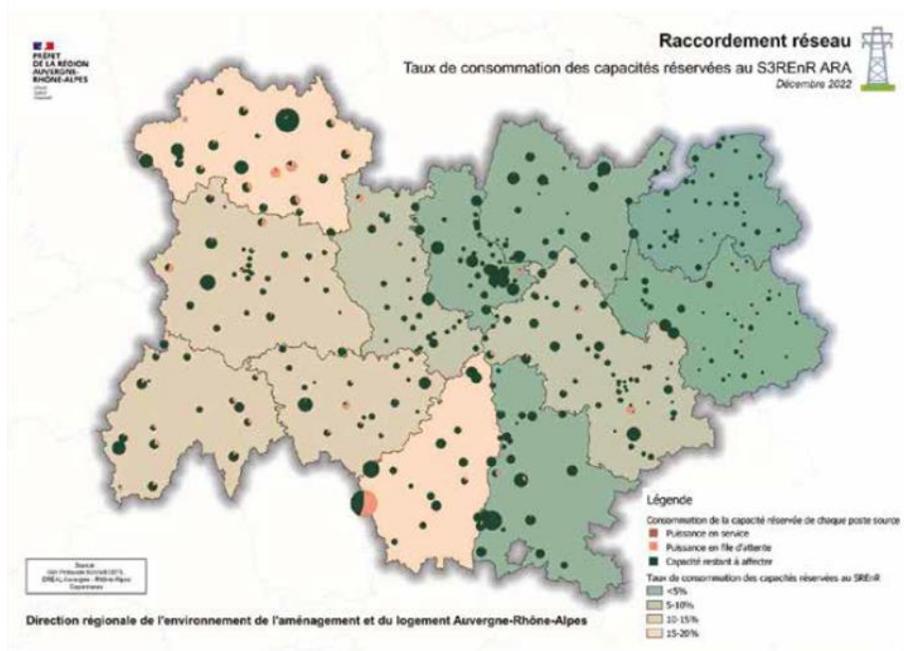
- 569 GWh produits en 2022
- 1390 installations de GMI déclarées (90 % sur sondes)
- 6 permis de recherche de gîtes géothermiques profonds

Les - :

- Coût d'investissement élevé
- Compétitivité faible par rapport au bois énergie
- Risques locaux de réchauffement des nappes



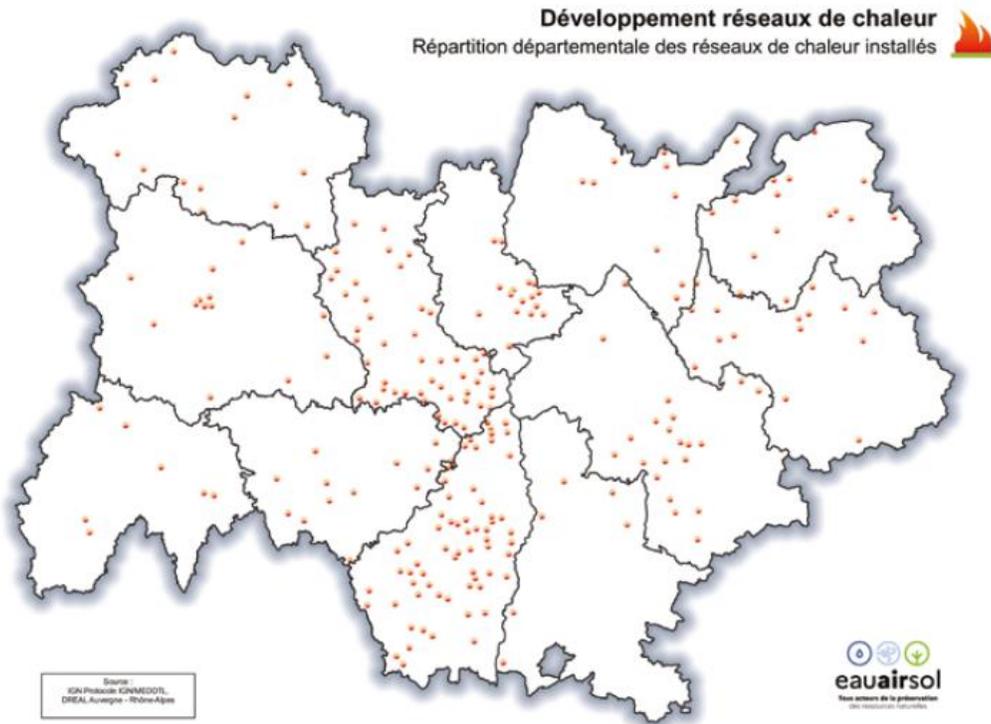
Raccordements au réseau électrique



Le schéma de raccordement au réseau électrique (S3REnR) des ENR permet la programmation et la mutualisation des travaux du réseau de transport et de distribution de l'électricité.

	En région
Capacité réservée	7,6 GW
Quote-part	36,97 K€
Montant des investissements	564 M€

Réseaux de chaleur



183 réseaux de chaleur ou froid en Auvergne-Rhône-Alpes

- 900 km de réseaux

Dont 84 % sont alimentés par de la biomasse (bois énergie et/ou résidus agricoles)

- Production thermique au bois : 1 709 GWh

76 ont une puissance bois installée > 1MW

- Production thermique : 1 644 200 MWh soit 550 000 tonnes de bois

77 ont une puissance bois installée < 1MW

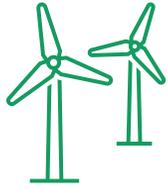
- Production thermique : 65 100 MWh soit 18 600 tonnes de bois

Infrastructures H2 : AURA se positionne en pionnière



- 15 % des capacités de production en hydrogène sur le territoire régional à l'horizon 2030
- 20 stations de recharge à hydrogène
- 400 véhicules
- Implication dans le projet UE « repowering the UE with hydrogen valleys »
- Projet IMAGHyNE : 57 MW de capacité d'électrolyse – 40 T de stockage

Panorama des défis liés à l'énergie



1. Développer et diversifier rapidement la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



2. Développer de façon soutenable mais massive les énergies issues de la biomasse ainsi que la géothermie ou les énergies de récupération pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique



3. Adapter les infrastructures électriques, gazières, hydrogène ainsi que les réseaux de chaleur et de froid à ces nouvelles productions EnR

Pour mémoire, défi prioritaire et transversal aux GT-COP, à prendre en compte en particulier dans les GT Bâtiment, Transports, Industries, Agriculture :
→ *Diminuer les consommations énergétiques, en particulier fossiles, via une sobriété des usages et la recherche d'une meilleure efficacité énergétique*

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min

- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés



Apportez votre contribution sur la faisabilité et la formulation des défis prioritaires identifiés

De manière individuelle, circulez autour de chaque poster-défi pour :

- Evaluer la facilité avec laquelle la région peut traiter ce défi
- Justifier votre évaluation dans la zone de commentaires
- Apporter des compléments si vous pensez à des enjeux complémentaires

Développer et diversifier rapidement la production régionale d'électricité renouvelable pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de décarbonation et de reconquête de notre souveraineté énergétique

Evaluation de la faisabilité

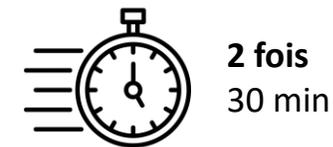


Pourquoi c'est facile ?

Pourquoi c'est compliqué ?

Autres enjeux

Identification par les acteurs des actions structurantes déjà en œuvre, les actions à renforcer et les nouvelles actions à engager



- Répartissez- vous en 3 sous-groupes :
 - **1 sous-groupes sur le défi 1**
 - **1 sous-groupes sur le défi 2**
 - **1 sous-groupe sur le défi 3**
- Vous disposez de 30 min pour identifier :
 - Les actions structurantes déjà mises en œuvre
 - Les actions à renforcer
 - Les nouvelles actions à engager
- Un canevas est mis à votre disposition pour capter ces éléments
- Au bout de 30 minutes, on change de groupe !

Les actions pour répondre au défi 1		
Actions structurantes déjà mises en œuvre	Actions à renforcer	Actions à engager

Fiche action

Je suis : _____

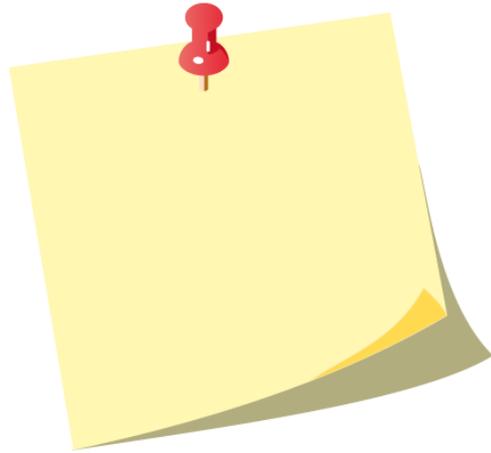
Je m'engage à :

Grâce à :

Partage en plénière



15 min



Chaque 2ème groupe dispose de 3 min pour partager en plénière les nouvelles actions phares qu'il a imaginées pour répondre aux défis

Les 1^{ers} groupes peuvent compléter

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Fiche de capitalisation

Nous vous partageons cette fiche à compléter de manière à capitaliser sur la présentation des enjeux et faciliter les travaux de réflexions en sous-groupes par la suite

Fiche de capitalisation

Ce que j'ai découvert avec cette présentation

Ce qui me semble le plus important à retenir

Ce que cette présentation ne dit pas mais qu'il faut avoir en tête (éléments contextuels, facteurs clés de réussite...)

Mes premières idées quant aux actions qu'il faudrait engager de manière générale

Les actions et contributions que mon organisation pourrait porter pour répondre à ces enjeux



Deux lois structurantes : LETCV (2015) et AGEC (2020)

LETCV (2015)

- **Réduire**
 - Réduction de 10 % entre 2010 et 2020 les quantités de DMA produits par habitant et réduction des DAE par unité de valeur produite
 - Réduction de 30 % entre 2010 et 2020, puis 50 % entre 2010 et 2025, l'enfouissement des DND non inertes
 - Suppression du plastique à usage unique pour certains produits
 - **Valoriser**
 - Valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des DND non inertes mesurés en masse
 - Généralisation du tri à la source des biodéchets avant 2025 (repris par loi AGEC : 2024)
 - **Recycler**
 - Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022
 - Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés
 - **Surveiller**
 - Lutte contre les installations illégales de tri traitement des déchets et les trafics associés
-



Deux lois structurantes : LTECV (2015) et AGEC (2020)

AGEC (2020) – Collecte à la source des biodéchets :

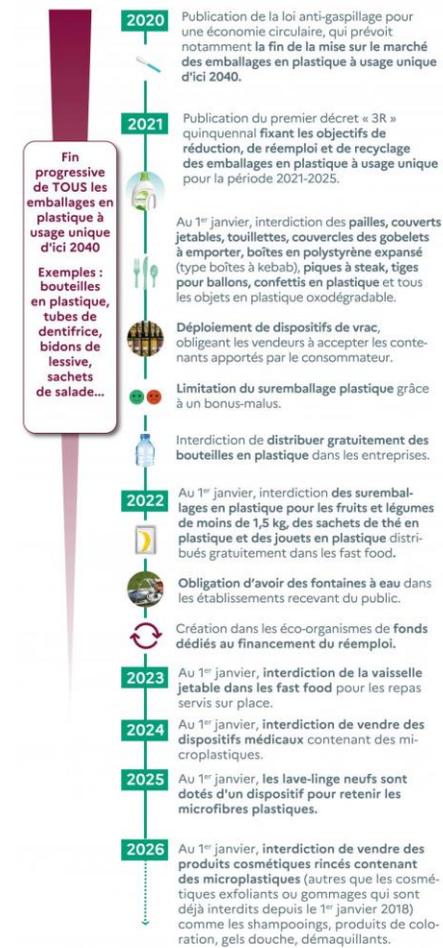
- **Réduire la production de déchets (continuité de la loi LTECV) d'ici 2030**
 - 15 % pour les DMA par rapport à 2010
 - 5 % pour les DAE sur la même période
 - **Réemployer - Réutiliser**
 - Atteindre un objectif de réemploi/réutilisation de 5 % du tonnage de déchets ménagers
 - Part des emballages réemployés mis en marché : 5 % en 2023 / 10 % en 2027 Possibilité de définir des trajectoires par secteur
 - **Réduire l'enfouissement d'ici 2035**
 - Enfouissement de DMA inférieur ou égal à 10 % de la quantité de DMA produits
-

Deux lois structurantes : LTECV (2015) et AGEC (2020)

AGEC (2020) – Plastique

- **Réduire**
 - Réduction de 50 % d'ici 2030 des mises en marché de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson
- **Recycler**
 - Taux de collecte pour recyclage des bouteilles en plastique pour boisson : 77 % en 2025 et 90 % en 2029
 - Tendre vers 100 % de plastique recyclé en 2025

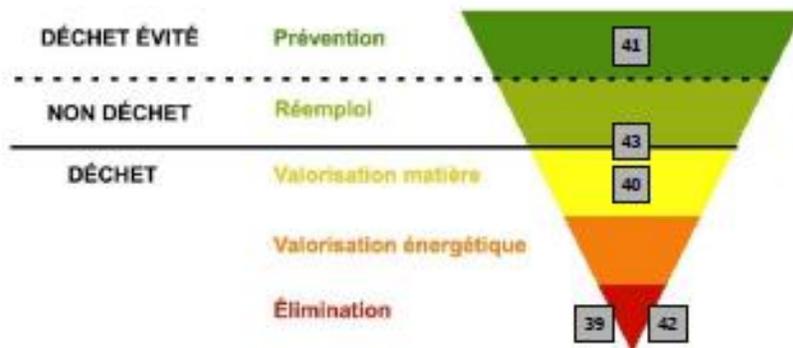
SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE



Articulation des leviers

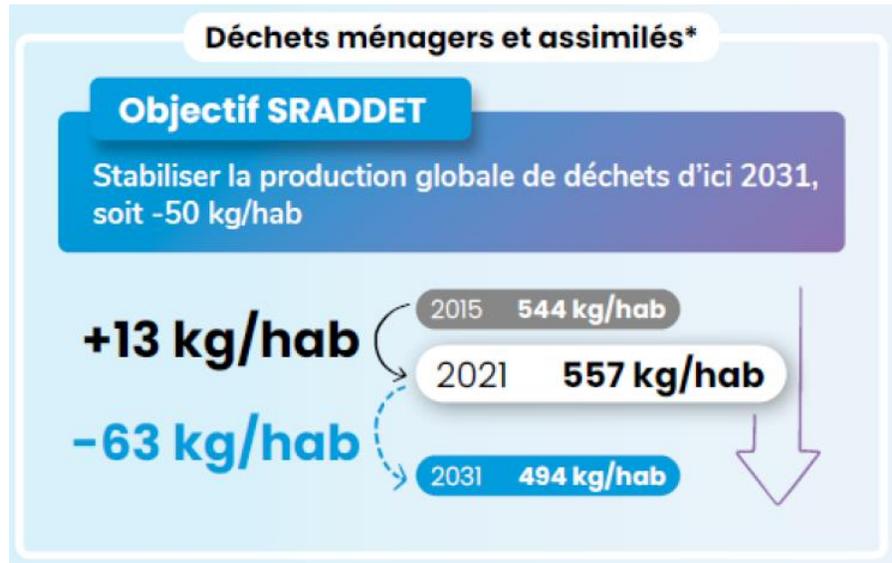
5 leviers déchets (DND) :

- 39** : Captage de méthane en ISDND
- 40** : Valorisation matière des DND
- 41** : Prévention des DND
- 42** : Mise en décharge des DND
- 43** : Taux de collecte des DND



Prévention et réduction de l'enfouissement des déchets

Une production de déchets en hausse entre 2015 et 2021

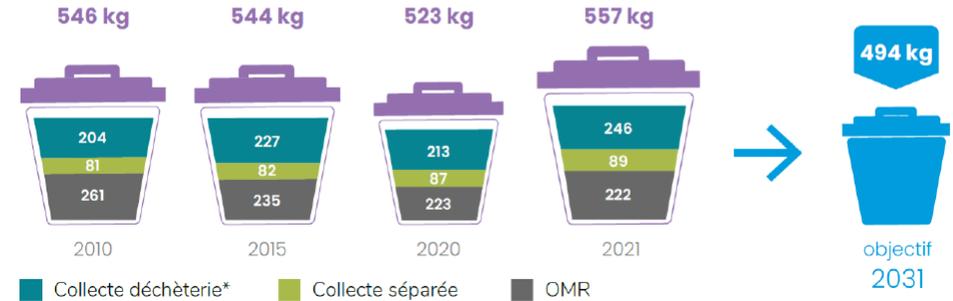


Auvergne-Rhône-Alpes

Indicateur 2021

+ 13 kg/hab entre 2015 et 2021

RATIO DMA/HAB



Indicateur 2021

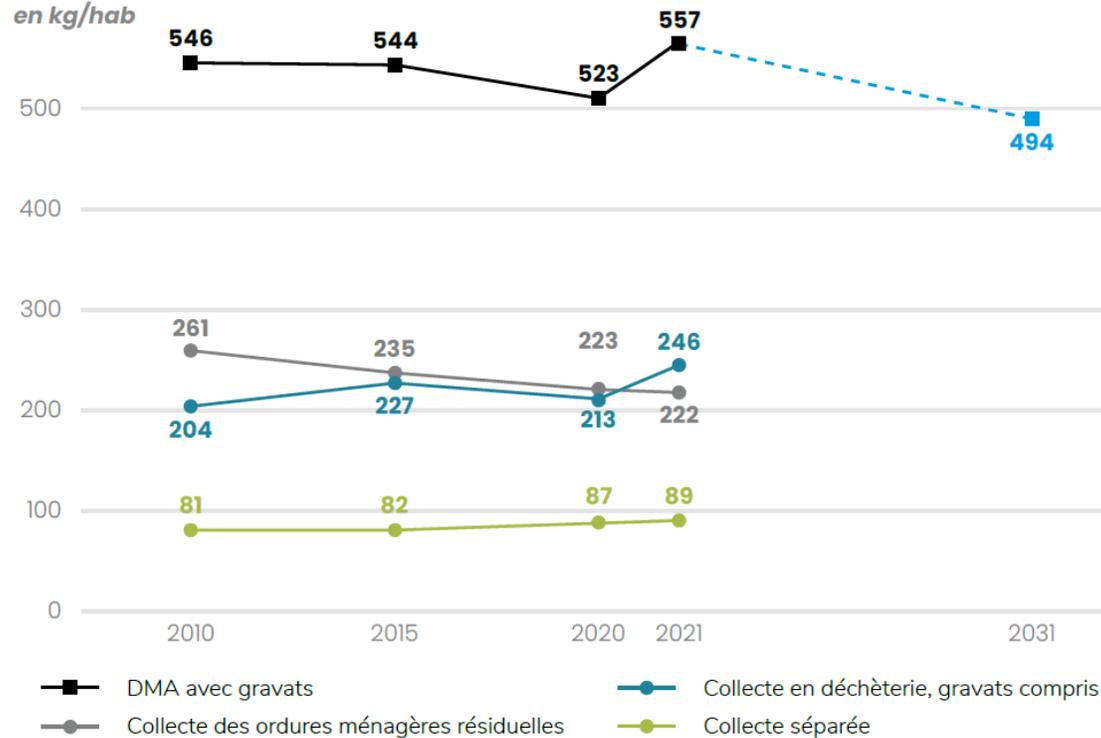
2 907 kt de DAE traitées** dans les installations de tri, valorisation et traitement résiduel

Prévention et réduction de l'enfouissement des déchets

Une production de déchets en hausse entre 2015 et 2021

ÉVOLUTION DES RATIOS DE DMA PAR HABITANT

en kg/hab



Source : Sindra 2022, données 2021

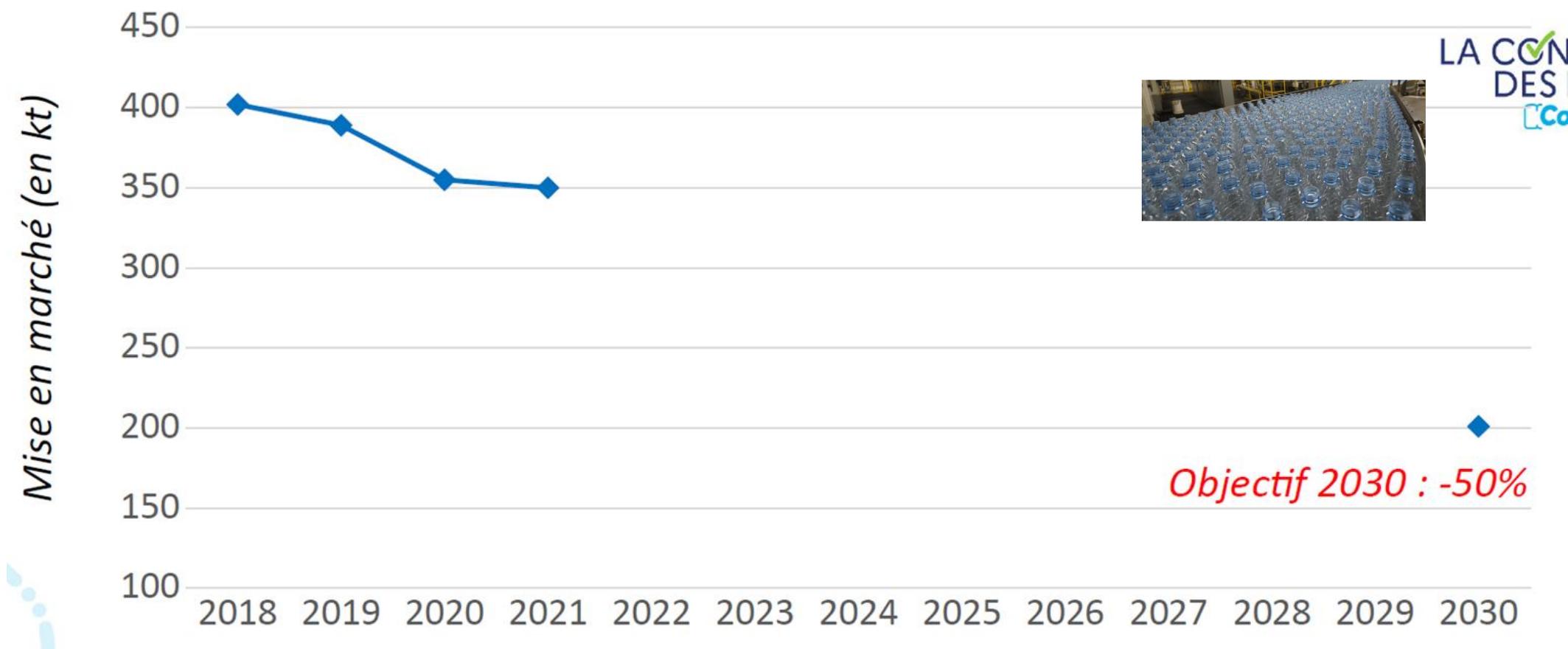
Prévention et réduction de l'enfouissement des déchets

Dispositifs d'accompagnement des projets « déchets – économie circulaire »

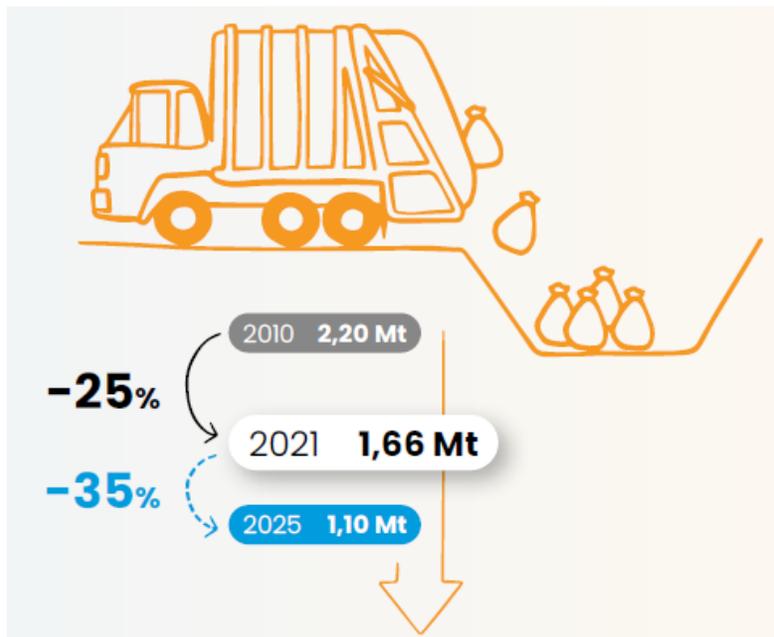
- **Appel à projet Ressourceries — Recycleries**
 - **Objectif : 100 Ressourceries ou recycleries d'ici à 2025**
 - Actions finançables : Recycleries Multiflux ou monoflux en création ou extensions
 - Bénéficiaires : Collectivités territoriales, Structures de l'ESS, Associations
- **Montants des soutiens régionaux :**
 - Création : 50 000 € (Inv.) ; 25 000 € (Fct.)
 - Extension: 20 000 € (Fct)



Prévention des déchets : mise en marché des bouteilles plastique à usage unique



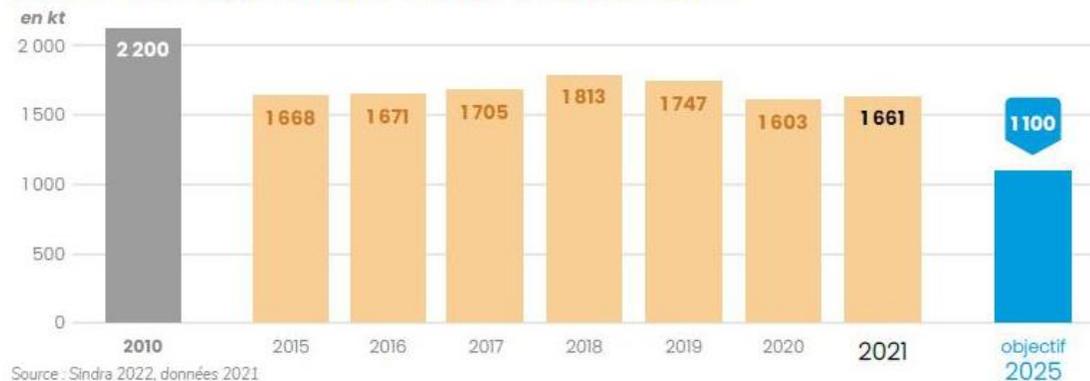
Enfouissement des déchets non dangereux non inertes



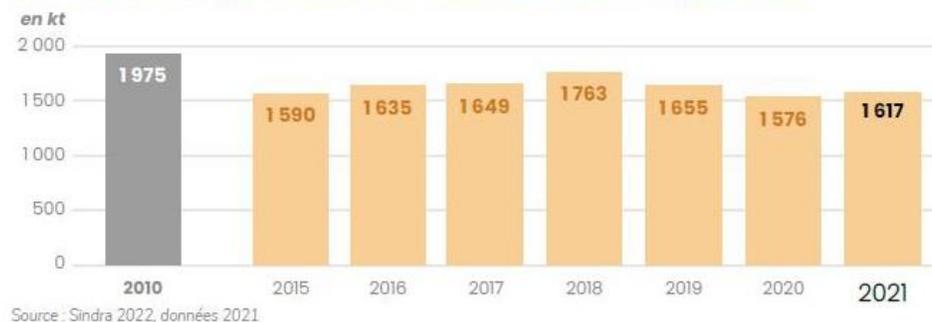
Objectif SRADET

Réduire les tonnages enfouis en installations de stockage des déchets non dangereux de 50% en 2025 par rapport à 2010

ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ÉVOLUTION DES TONNAGES ENFOUIS D'ORIGINE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Enfouissement des déchets non dangereux non inertes

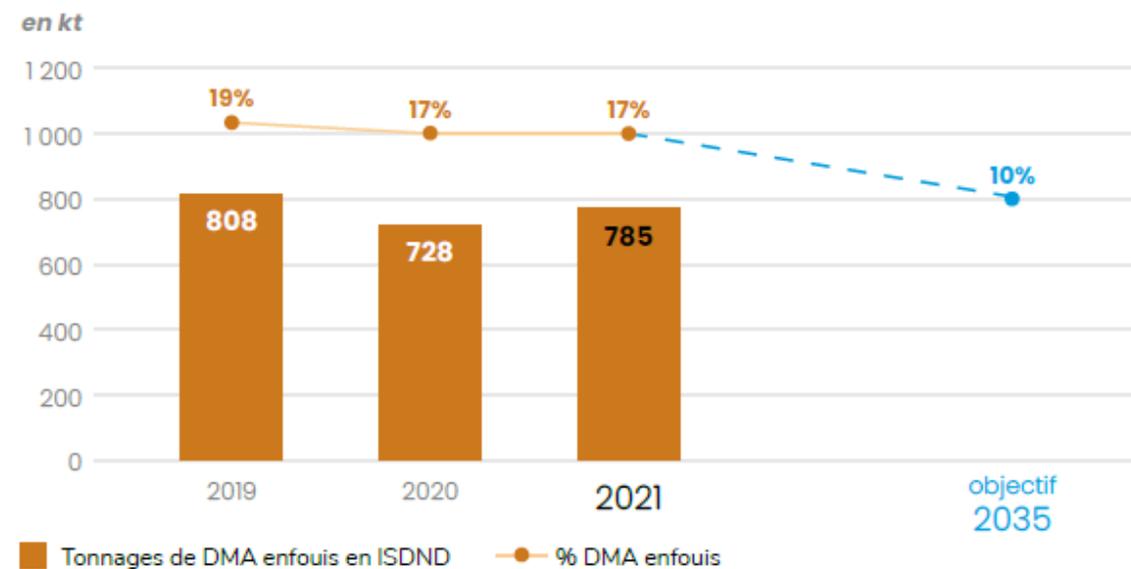
Objectif loi AGECE

Maximum 10% de déchets ménagers et assimilés enfouis en 2035

Indicateur 2021

- 17% de déchets ménagers assimilés envoyés en enfouissement

PART DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENFOUIS EN ISDND



Source : Sindra 2022, données 2021

Le tonnage de déchets ménagers et assimilés enfouis en 2021 est de **785 kt**, soit **17%** des déchets ménagers et assimilés produits en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021.

Conditions d'élimination des déchets en ISDND

Obligations réglementaires à compter du 1er janvier 2025 (R.541-48-3 du CdE) :

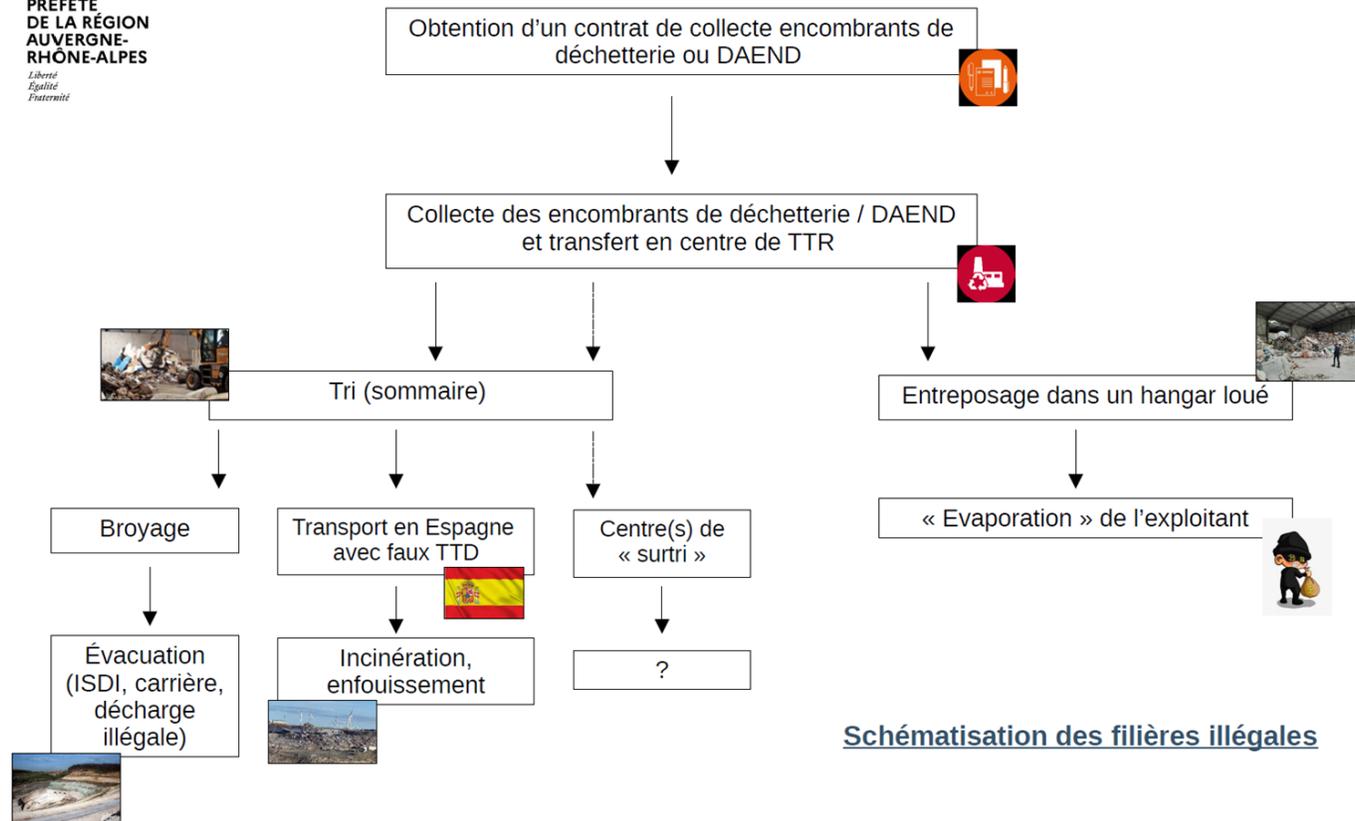
1. Interdiction d'admettre en ISDND des bennes de déchets

- constituées, en masse, de plus de 70 % de déchets REP et biodéchets (50 % en 2028) pour les DAE
- - constituées, en masse, de plus de 65 % de déchets REP et biodéchets (60 % en 2030) pour les Omr

2. Études de caractérisation des flux de déchets par les producteurs

3. Contrôle par l'inspection des installations classées en 2025

En parallèle : lutte contre les trafics de déchets illégaux



Schématisation des filières illégales



Des taux de collecte encore insuffisants

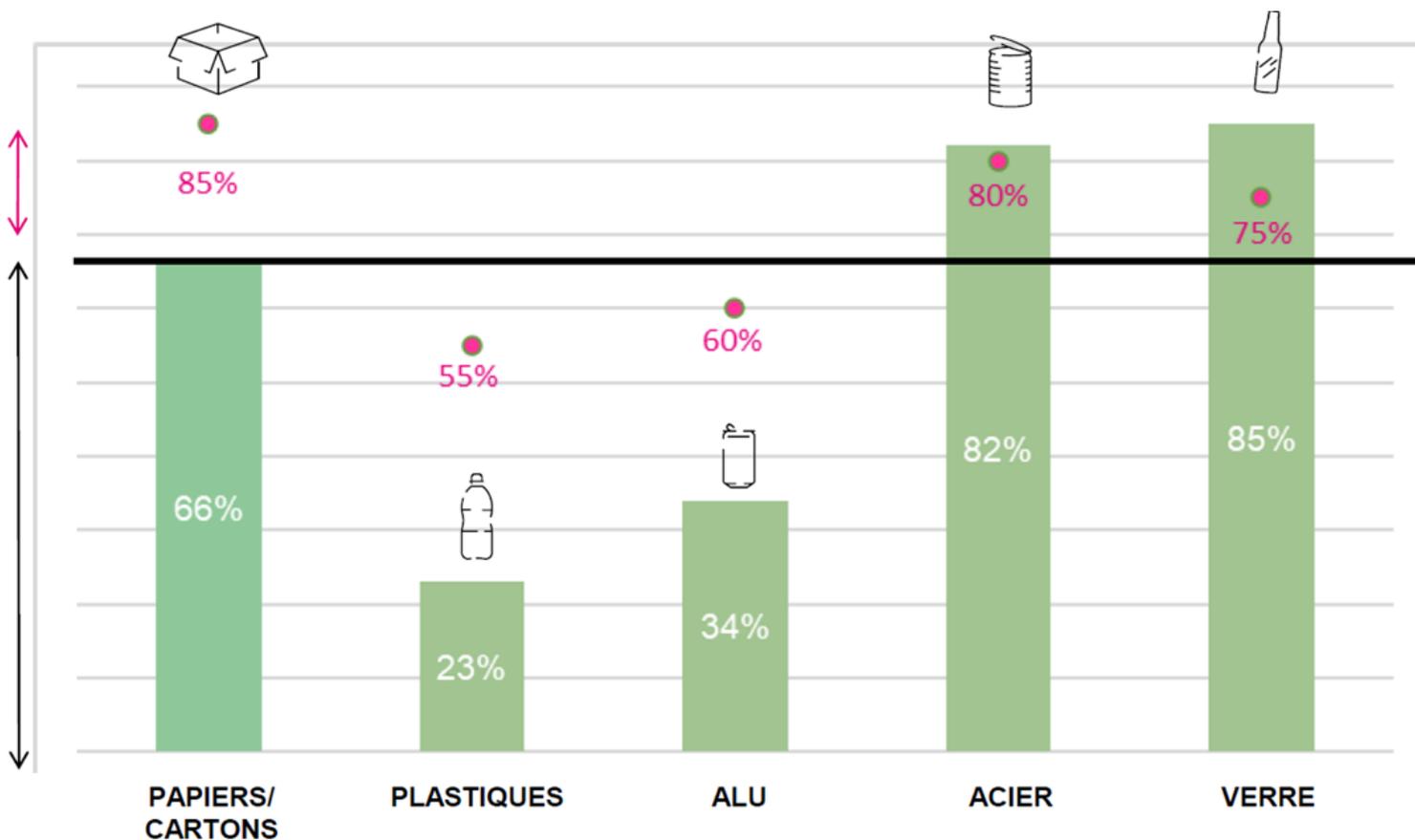
	Tonnage (tonnes)	Taux de collecte pour recyclage	Objectifs
Bouteilles plastiques	350 000	61 %	77% en 2025 90% en 2029
Canettes acier / alu	65 000	50 %	90% en projet (règlement UE)
Briques carton	70 000	57 %	85 % en 2030 (directive en vigueur)
Bouteilles verre	2 300 000	79 %	-



Des taux de collecte encore insuffisants

2024 – 2030
6 ANS

1992 – 2022
30 ANS



Objectif : 70% tous matériaux

66% Taux de recyclage atteints en 2021
85% Objectifs 2030

Prévention des déchets : le rôle des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)

Des dispositifs de gestion et de prévention des déchets par filières (12 avant la loi AGEC, puis 11 supplémentaires d'ici 2025)

Filières existantes

- Emballages ménagers et papiers graphiques
- Piles et accumulateurs
- Déchets d'Equipements Electriques et électroniques
- Médicaments
- Dispositifs médicaux perforants
- Produits chimiques des ménages
- Textiles
- Ameublement

- Bateaux de plaisance ou de sport
- Tabac
- Jouets
- Articles de bricolage et de jardinage
- Articles de sport et de loisirs
- Véhicules
- Pneumatiques
- Huiles minérales ou synthétiques
- Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiment

Filières à venir :

- Emballages professionnels (2025), y compris pour les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (candidatures en cours),
- Gommages à mâcher (2024),
- Textiles sanitaires à usage unique (2024),
- Engins de pêche contenant du plastique

La plupart des cahiers des charges des filières intègrent des objectifs chiffrés de prévention des déchets et/ou de réemploi et de valorisation

REP - exemple d'objectifs de prévention / valorisation

Filières papiers et emballages - objectifs de réduction des déchets entre 2010 et 2030

- Déchets d'emballages ménagers : - 15%
- Déchets de bouteilles plastiques pour boissons à usage unique : - 50 %
- Déchets d'emballages ménagers plastiques à usage unique : -50 %

Filière textile - objectifs de recyclage et de valorisation

- Objectif global de recyclage : minimum de recyclage des quantités collectées et triées : 70 % à 2024, 80% à 2027
- Objectif global de valorisation : maximum de 0,5 % des déchets collectés font l'objet d'une opération d'élimination (stockage, incinération sans valorisation énergétique)

Filière ameublement - objectifs de recyclage et de valorisation

- Taux de recyclage global : 51% à compter de 2024 ; 53 % à compter de 2026 ; 55% à compter de 2028
- Taux de valorisation : 90% à compter de 2024 ; 92 % à compter de 2026 ; 94% à compter de 2028

Filière DEEE - objectifs de réemploi ; cibles indicatives pour suivi de la progression de la réparation

- Objectif de réemploi et de réutilisation applicable à compter de 2023 : 2%
- En outre, des objectifs indicatifs de suivi de la progression du taux de réparation existent par type de DEEE, par exemple +30 % pour les équipements d'échange thermique, année cible 2027, référence 2019.

REP - exemple d'objectifs de prévention

Filière PMCB - objectifs datés d'atteinte de recyclage, valorisation, collecte, réemploi

ANNEXE 1

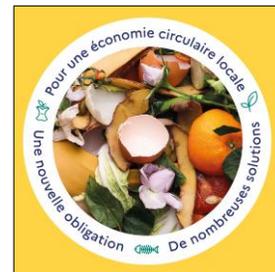
OBJECTIFS DU CAHIER DES CHARGES

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

	2024	2027	2028
Catégorie 1 – Inertes			
Recyclage	35%	43%	45%
Valorisation	77%	88%	90%
Collecte	82%	93%	-
Catégories 2 – Non Inertes			
Recyclage	39%	45%	-
Valorisation	48%	57%	
Collecte	53%	62%	
Toutes catégories			
Réemploi/réutilisat°	2%	4%	5%

OBJECTIFS RECYCLAGE MATÉRIAUX

	2024	2027
Béton	60%	60%
Métaux	90%	90%
Bois	42%	45%
Plâtre	19%	37%
Plastique	17%	19%
Verre	4%	18%



Biodéchets : tri à la source en cours de déploiement

Les biodéchets

Déchets verts



+

Déchets alimentaires



Focus sur les déchets alimentaires



30 %
des déchets
ménagers

83 kg
par Français
et par an

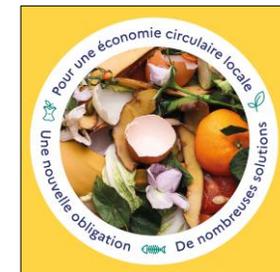
Ce que dit la loi

« Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place ;
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. »

« Au plus tard le 31 décembre 2023, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. »

Article L. 541-21-1 du code de l'environnement.



Biodéchets : tri à la source en cours de déploiement

Indicateurs 2021

- 14% de valorisation organique des DMA non dangereux non inertes
- 5 collectivités ont mis en place la collecte séparée des déchets alimentaires, ce qui représente un peu plus de 17 kt collectées, soit 23 kg/hab en moyenne
- 9 collectivités ont mis en place la collecte séparée des déchets verts

Collectivités	Tonnages collectés (en t)	Ratio à l'habitant (kg/hab.desservi)	Population desservie
38 • Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais	1 882	20	94 819
38 • Grenoble Alpes Métropole	3 295	12	285 663
63 • Clermont Auvergne Métropole	11 740	39	300 636
63 • Communauté de Communes Ambert Livradois Forez	43	6	6 702
69 • Métropole de Lyon	148	3	52 909
TOTAL	17 108	23	740 729

Tarification incitative

En France

- Objectif de 25 millions d'habitants couverts en TI en 2025 soit 35 % de la population
- Au 1er janvier 2021, plus de 6 millions d'habitants ont mis en œuvre une TI (par la REOM ou par la TEOM) soit 9 %.
- Surtout développé à l'Est et l'Ouest de la France

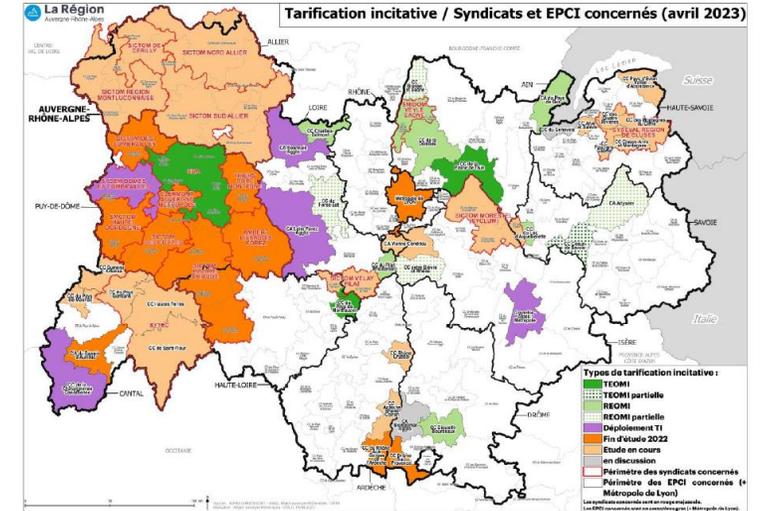
En AuRA

- 550 000 hab couverts en TI en 2023 sur 8 Millions soit 7 % de la population
- Territoires en phase de développement + 2 %

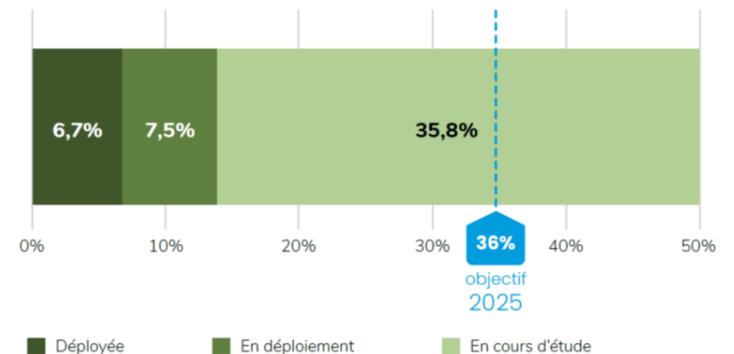
Mise en place de la TI :

- + 6 pts de recyclage
- Meilleures performances sur tous les paramètres (collecte sélective, réduction OMR)

Cependant seulement 14 collectivités locales en AuRA ont mis en place la TI, soit 7 % de la population



TARIFICATION INCITATIVE : DÉMARCHES ENGAGÉES PAR LES COLLECTIVITÉS



Source : ADEME/Région/CITEO – Convention de déploiement de la TI – Données 2021

Captage du méthane dans les ISDND

En amont

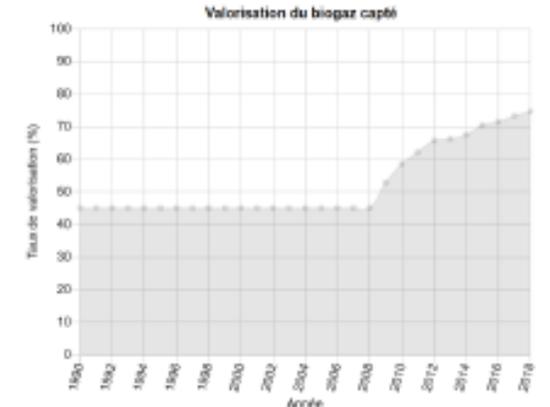
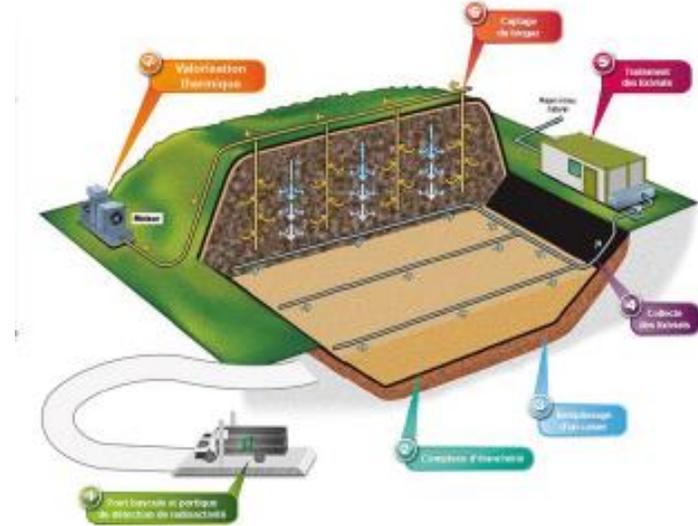
- Tri à la source des biodéchets = baisse de l'enfouissement de déchets putrescibles

Au sein de l'ISDND

- Respect réglementaire de mise en place des dispositifs de captage du biogaz + valorisation
- Contrôles par l'inspection des installations classées sur conditions d'élimination
- Contrainte fiscale (TGAP) si non-respect d'un taux de valorisation minimum du biogaz capté

A développer :

- Inspection par dispositifs techniques de détections de fuite de biogaz et mesures correctives.
- Quid des fuites sur méthaniseurs ?



Panorama des défis liés aux déchets



1. Atteindre les objectifs de la loi AGEC et de la LTECV pour réduire la production de déchets et de l'enfouissement

- - 50% de déchets enfouis entre 2010 et 2025
- Valorisation de 65% des déchets non dangereux en 2025
- Réduction déchets d'ici 2030 par rapport à 2010 de 15% pour les OMr et 5% pour les DAE
- Enfouissement DMA = 10% max quantité de déchets produits en 2035
- Baisse de 50% des bouteilles plastiques à usage unique mises sur le marché en 2030)



2. Améliorer la valorisation des déchets, en développant la valorisation énergétique et les procédés de recyclage, notamment pour atteindre 77% de bouteilles en plastique recyclé sur le marché d'ici 2025 (et tendre vers 100% d'ici 2030)



3. Développer les filières de réemploi en lien avec les entreprises de la région



4. Réduire les fuites de méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min

- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés



Apportez votre contribution sur la faisabilité et la formulation des défis prioritaires identifiés

De manière individuelle, circulez autour de chaque poster-défi pour :

- Evaluer la facilité avec laquelle la région peut traiter ce défi
- Justifier votre évaluation dans la zone de commentaires
- Apporter des compléments si vous pensez à des enjeux complémentaires

Atteindre les objectifs de la loi AGEC et de la LTECV pour réduire la production de déchets et de l'enfouissement

Evaluation de la faisabilité



Pourquoi c'est facile ?

Pourquoi c'est compliqué ?

Autres enjeux

Identification par les acteurs des actions structurantes déjà en œuvre, les actions à renforcer et les nouvelles actions à engager



- Répartissez- vous en 3 sous-groupes :
 - **1 sous-groupe sur le défi 1**
 - **1 sous-groupe sur le défi 2**
 - **1 sous-groupe sur le défi 3**
- Vous disposez de 30 min pour identifier :
 - Les actions structurantes déjà mises en œuvre
 - Les actions à renforcer
 - Les nouvelles actions à engager
- Un canevas est mis à votre disposition pour capter ces éléments
- Au bout de 30 minutes, on change de groupe !

Les actions pour répondre au défi 1		
Actions structurantes déjà mises en œuvre	Actions à renforcer	Actions à engager

Fiche action

Je suis : _____

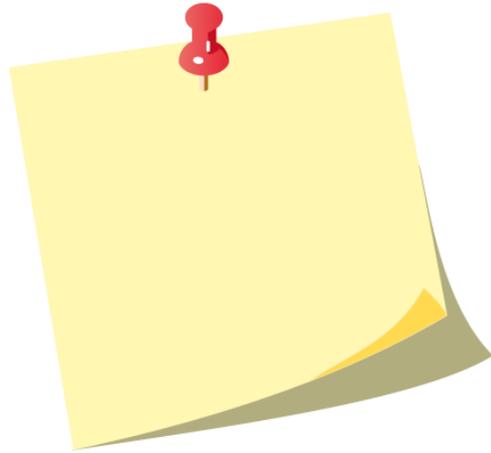
Je m'engage à :

Grâce à :

Partage en plénière



15 min



Chaque 2ème groupe dispose de 3 min pour partager en plénière les nouvelles actions phares qu'il a imaginées pour répondre aux défis

Les 1^{ers} groupes peuvent compléter

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Au programme

- **Mot d'accueil de la DREAL (5 min)**
- **Contexte et objectifs de la COP (15 min)**
 - Contexte de la COP et rétroplanning des travaux en Auvergne-Rhône-Alpes
 - Objectif de la première réunion sectorielle et présentation des livrables attendus

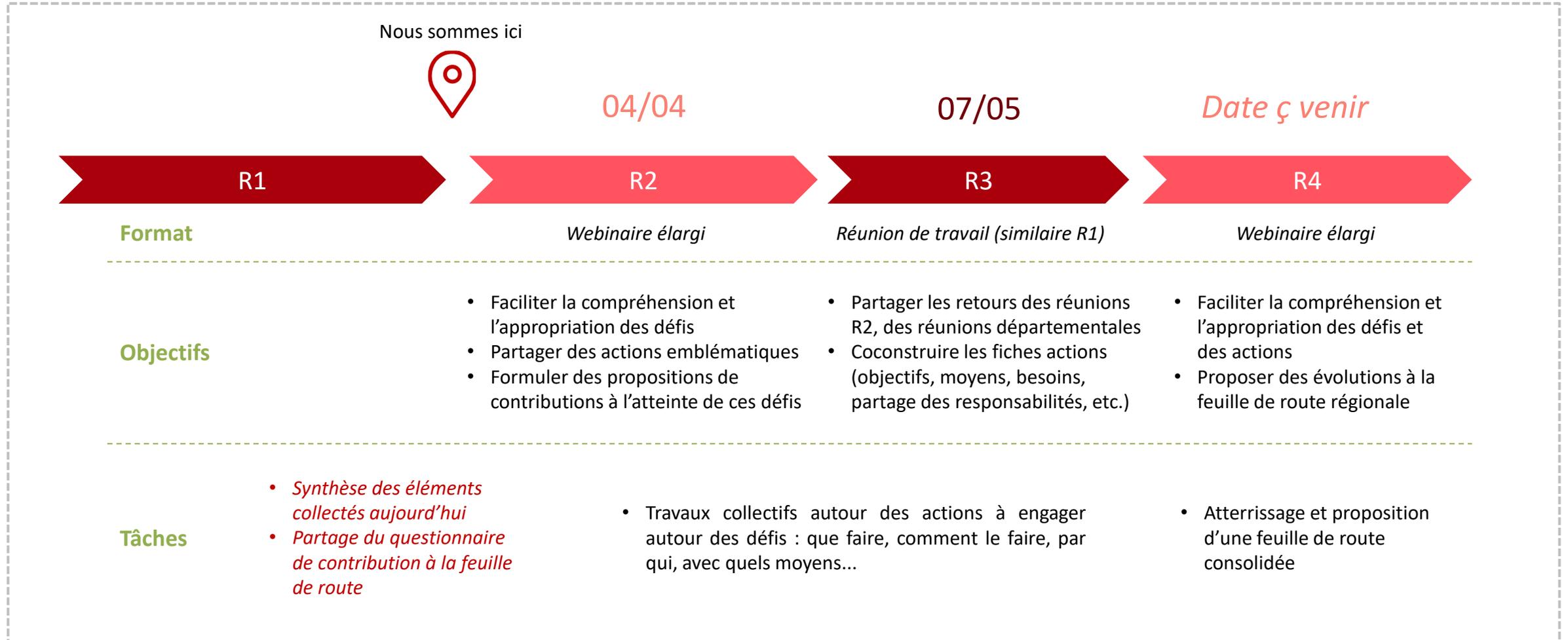
Répartition en 2 groupes : énergie / déchets (5 min)

- **Tour de table (15 min)**
- **Etat des lieux et défis sur les leviers liés à l'énergie / aux déchets en AuRA (25 min)**
 - Etat des lieux du secteur en région, chemin parcouru et restant à parcourir – 15 min
 - Présentation des défis prioritaires identifiés – 10 min
- **Temps d'échanges et de co-construction (1h35)**
 - Réactions et échanges sur les défis prioritaires identifiés – 20 min
 - 1^{er} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - 2^{ème} tour en sous-groupes sur les actions existantes, à renforcer et à engager – 30 min
 - Partage en plénière – 15 min

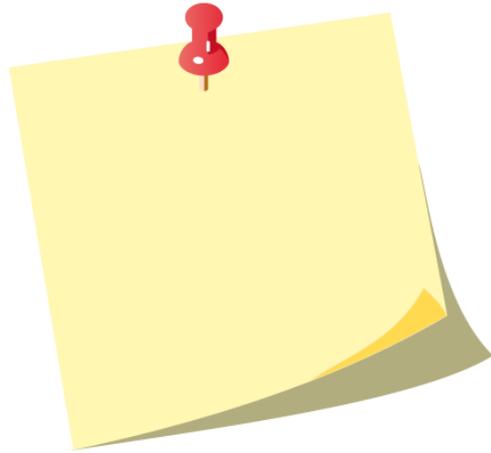
Regroupement des deux sous-groupes en plénière (5 min)

- **Conclusion et prochaines étapes (15 min)**

Prochaines étapes



Conclusion



Nous avons passé 3h ensemble... levez la main et sur une échelle de 1 à 5, dites-nous à quel point ces 3h ont été utiles et intéressantes pour vous (votez avec vos doigts !)

Un questionnaire sera envoyé pour recueillir vos retours de manière plus détaillé et préparer notre prochain rendez-vous.